

Deuxième session

Numérotation téléphonique. Les plans de 1946 et 1955

Claude Pérardel
Lorhistel

PRÉAMBULE

Pendant très longtemps les spécialistes des Télécommunications appellent plan de numérotage les règles qu'il convient d'appliquer pour que le numéro d'appel téléphonique attribué à un abonné raccordé en automatique soit unique sur le territoire de la France métropolitaine.

Lors des réunions préparatoires à la mise en place de la nouvelle numérotation de 1985, les responsables de la communication vont admettre qu'il est préférable d'utiliser numérotation à numérotage.

Mais voyons cependant ce qu'en disent les dictionnaires :

- dictionnaire *Le Petit Larousse Illustré* : numérotage, n. m., ou numérotation, n. f. Action ou manière de numéroter.
- dictionnaire *Le Robert* : numérotage, n. m. Action de numéroter. Numérotation, n. f. Ordre des numéros.
- *Dictionnaire des difficultés du français* : numérotage : forme. On emploie également numérotation. Sens. La première forme désigne plutôt l'action de numéroter, la seconde le résultat de cette action, mais les deux s'emploient couramment l'une pour l'autre. Ne pas confondre, numérotage, numérotation : disposition de numéros d'ordre, avec numération : manière d'écrire ou d'énoncer des nombres.

En fait l'habitude est prise de parler du plan de numérotation et du système de numérotation

qui précise la manière de numéroter pour obtenir un correspondant : nombre de chiffres à former avec éventuellement composition préalable du préfixe d'accès à l'interurbain et perception d'une seconde tonalité.

Finally lors de la présentation du plan 1985 les représentants de l'administration constatent que le vocable « nouveau plan de numérotation » est mal perçu par les usagers consultés dans le cadre de la préparation du plan de communication ; par contre ils sont beaucoup plus réceptifs si on leur explique qu'une nouvelle numérotation va être mise en place pour doubler la capacité du réseau téléphonique et que simultanément les procédures sont simplifiées : un numéro à 8 chiffres pour tout le monde ; le nombre de zones de numérotation ramené de 70 à 2.

La nouvelle numérotation téléphonique est née.

NUMÉROTATION TÉLÉPHONIQUE

Lors de la mise en place des premiers centraux téléphoniques, le nombre d'abonnés est si faible que l'administration des Postes et Télégraphes ne propose pas de leur attribuer un numéro. N'imaginant pas un grand développement de ce nouveau moyen de communication, elle en confie la mise en place à l'industrie privée.

Les abonnés vont donc prendre l'habitude qu'une opératrice établisse la communication au simple énoncé du nom du correspondant

souhaité, et de la localité où il réside s'il s'agit d'une communication interurbaine. Cependant, la Société Générale des Téléphones, qui installe et gère le réseau téléphonique parisien (6 425 abonnés répartis sur 13 centraux en 1889) préconise le système d'appel au numéro, comme en témoigne la liste des abonnés publiée en 1889.

Au lendemain de la nationalisation, le 1^{er} septembre 1889, l'administration reprend progressivement l'exploitation des centraux téléphoniques et édite dès 1890 des listes officielles d'abonnés au téléphone sans indiquer de numéro comme en témoigne les reproductions d'une page des listes de Bordeaux, Marseille et Nancy.

- I -

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

TÉLÉPHONES

Propriétaire des Brevets EDISON pour la France

RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES ET CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME | SIÈGE SOCIAL :

Capital : 25,000,000 de Francs | 41, rue Caumartin, Paris.

LISTE DES ABONNÉS

Mai 1889

RÉSEAU DE PARIS

Les LIGNES d'Abonnés sont numérotées dans les

BUREAUX DE QUARTIERS

COMME SUIT :

- De 1 à 2000 : avenue de l'Opéra, 27.
- De 2001 à 4000 : rue Logelbach, 4.
- De 4001 à 6000 : quai de Seine, 2.
- De 6001 à 8000 : place de la République, 10.
- De 8001 à 10000 : rue de Lyon, 24 et 26.
- De 10001 à 12000 : avenue des Gobelins, 20.
- De 12001 à 14000 : boulevard Saint-Germain, 183.
- De 14001 à 16000 : rue Lecourbe, 123.
- De 16001 à 18000 : rue de Passy, 80.
- De 18001 à 20000 : rue Lafayette, 42.
- De 20001 à 22000 : rue Etienne-Marcel, 25.
- De 22001 à 24000 : rue d'Anjou-Saint-Honoré, 65.
- De 24001 à 26000 : Champ de Mars, Exposition de 1889.

Il est formellement interdit à MM. les Abonnés de faire aucune modification à leur installation téléphonique, sans le concours de la Société qui, en cas d'infraction à cette règle, serait obligée d'interrompre le service et même de dénoncer l'abonnement.

NOTA.— Les changements d'adresses ou de raisons sociales doivent parvenir à la Société Générale des Téléphones, au plus tard, les 20 DÉCEMBRE, 20 MARS, 20 JUIN & 20 SEPTEMBRE.



28

L (Suite.) M

Lompuy (De)	Rue d'Ornano, 57.
Loude frères	Rue Plantevigné.
Louit frères et C^{ie}	Rue d'Eysines, 22.
Loze	Rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
Lubbert (H.)	Quai des Chartrons, 26 <i>bis</i> .
Lucas	Cours du Jardin-Public, 60.

M

Magasins généraux (Testaud (J.), propriétaire)	Route d'Espagne, 182.
Maire (Monsieur le).....	Hôtel-de-Ville.
Maisan (E.) et A. Blanchard	Cours du Médoc, 11.
Malvezin et C^{ie}	Quai des Chartrons, 6.
Malzac, Spitzer et C^{ie}	Rue Ferrère, 18.
Marceau	Rue Minvielle, 55.
Marcelin	Rue Plantey, 29.
Marcillac	Cours d'Alsace-et-Lorraine, 10.
Mareuse (Edgar)	Château du Dorat (Bègles).
Marly frères	Rue des Bahutiers, 14.
Marot (J.-J.) et fils	{ Place Tourny, 3 (cave du Médoc). Rue du Jardin-Public, 65 (chais et bureaux).
Martin (Emmanuel)	Cours du Chapeau-Rouge, 8.
Martin (Amable), successeur de Masson .	Place Richelieu, 2.
Massart	Rue Fondaudège, 148.
Mathieu (Ludovic)	Rue Joséphine, 35.
Maurel frères	Cours de Gourgues, 3.
Maurel et Prom	Rue d'Orléans, 5.
Maurel et Prom et Maurel frères	Quai de Bacalan, 112 (Huilerie).
Maury	Rue Maucoudinat, 21.
Maydiou (Veuve P.)	Route de Toulouse, 232.
Mayer et C^{ie}	Rue Foy, 9.
Mazoué (Veuve), A. Rives et C^{ie}	Quai de Paludate, 34.

Collection particulière.

Liste officielle des abonnés au téléphone de Bordeaux, 1890.

H I J L

27

Hains (Eugène), négociant	}	Rue de la République, 19.
		Quai de la Joliette.
Herzog, commissionnaire		Boulevard des Dames, 23.
Hôtel-de-Ville de Marseille		Quai du Port.
Hôtel-Dieu		Place de l'École-de-Médecine.
Hôtel Terminus		Gare Saint-Charles.
Henderson brothers, armateurs		Place Centrale, 2.

I

Imprimerie Marseillaise (Marius Olive, directeur)	Rue Sainte, 39.
Imbert de Castelmuro (Louis-Imbert) et C^{ie}, confiseurs	Rue Paradis, 21.

J

Jacquemet, négociant	Rue Saint-Jacques, 5.	
Jauffret frères, entrepreneurs	}	Rue des Héros, 10.
		Boulevard Périer, 28.
Jean (Auguste), négociant en légumes ..		Boulevard National, 182.
Jeansoulin et Luzzotti, fabric. d'huiles ..		Traverse Châteauevert, 6.
Jouve (Frédéric), fabricant de ciment et chaux hydraulique		Boulevard de la Magdeleine, 11.
Julliard et Guiol, fabricants d'huiles		Traverse du Chapitre, 9.

L

Lafleur frères, quincailliers	Rue Breteuil, 10.
--	-------------------

Collection particulière.

Liste officielle des abonnés au téléphone de Marseille, 1890.

D E F

19

D

Daubrée (Veuve).....	Bijoutier	Rue Saint-Dizier, 2.
Demandre	Loueur de voitures..	Rue des Carmes, 28.
Dumoulin	Houilles et bois de chauffage	Chemin des Panneteries.
Dupont	Maître de forges....	Rue du Sapin, 18 bis.
Durat	Notaire	Rue Lafayette.
Durr (Louis).....	Représentant	Rue Saint-Dizier, 108.

E

Est Républicain (L').....	Journal	Rue Saint-Dizier, 51.
École supérieure de pharmacie.....		Place de l'Académie.

F

Faculté de médecine.....		Place de l'Académie.
Faculté des sciences.....	Laborat ^{re} de physique	Place de l'Académie.
—	Institut chimique...	Rue Grandville.
Ferlin-Maubon	Fabric ^t de chaussures	Rue de Strasbourg, 47.
Fernbach (Eugène).....	Huiles, couleurs, etc. et produits chimi.	Rue du Pont-Mouja, 24.
Fernbach (Jules).....	Produits chimiques, ciments, huiles, couleurs, etc.....	R. des Quatre-Églises, 11.
Fleichel-Kuhn	Négociant en bois...	Boulevard Lobau.
Fontaine	Entrepoteiraire	Quai Saint-Georges.
Fort	Entrepreneur de char- pente	Boulevard Lobau.
Fould	Maître de forges....	Rue Girardet, 4.
—	<i>Idem</i>	Château du Montet, à Vandœuvre.
Fousnaquer	Représentant	Rue Saint-Dizier, 36.
France	Entrepreneur	Rue Saint-Nicolas, 44.
Francin	Manufacturier	Rue des Jardiniers, 12.
—	<i>Idem</i>	A Tomblaine.
François (Honoré).....	Courtier en cuirs...	Rue Saint-Nicolas, 37.
François	Pharmacien	Rue d'Amerval, 12.
Frühinsholtz	Tonnellerie mécan...	Faubourg Saint-Georges.

NANCY.

3.

Collection particulière.

Liste officielle des abonnés au téléphone de Nancy, 1890.

Il en est de même pour Paris : en premier lieu la liste des bureaux centraux ne comporte plus de numéro ; chaque bureau est identifié par une lettre.
Ensuite, la comparaison de la liste SGT et la

liste officielle est très significative : dans la première, les abonnés sont numérotés ; dans la seconde, seule la lettre indiquant le bureau central de rattachement figure (voir liste des abonnés ci-dessous et ci-contre).

Bureaux centraux parisiens

Indicatif	Adresse	Capacité
A	27, avenue de l'Opéra	1 150
B	4, rue de Logelbach	450 / 500
C	204, boulevard de la Villette	450 / 500
D	10, place de la République	1 100
E	24/26, rue de Lyon	450 / 500
F	20, avenue des Gobelins	450 / 500
G	183, boulevard Saint-Germain	450 / 500
H	123, rue Lecourbe	200
I	80, rue de Passy	450 / 500
L	42, rue Lafayette	1 000
M	Rue Étienne-Marcel	1 200
O	Rue d'Anjou-Saint-Monce	750



LISTE DES ABONNÉS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS

Les numéros qui précèdent les noms, indiquent à la fois le nom, l'adresse et le Bureau de quartier auquel l'abonné est relié conformément au classement numérique, qu'on trouvera plus haut, à la page I.

La lettre b qui se trouve à la suite de certains numéros d'appels signifie BIS.

M. les Abonnés sont priés de ne pas oublier, en énonçant ces numéros, de les faire suivre du mot BIS.

Ce mode d'énonciation a pour but d'éviter les confusions auxquelles pourraient donner lieu les numéros se terminant par les consonnances *six* et *die*, *treize* et *seize*, qui ne se distinguent pas suffisamment l'une de l'autre par téléphone.

Les chiffres 1, 2, 3, 4, qui se trouvent à la suite de certains numéros d'appel indiquent le numéro d'appareil d'un abonné greffé sur une ligne principale.

Prière d'énoncer ce chiffre (1, 2, 3, 4) à la suite du numéro d'appel.

Nombre des Abonnés au Réseau de Paris : 6,425

A

6755 Abadie et C^e pap. à cigarettes, rue d'Hauteville, 45.
 16058 — avenue Malakoff, 119 à 114.
 16088 Abadie (Egbert) av. du Bois-de-Boulogne, 31 bis.
 22069 Abadie (Maison) (S. Huan, success.) loueur de voitures, rue Bayard, 22 bis.
 21229 Abadie (E.) et C^e (Société) compteurs à gaz, rue Réaumur, 20.
 22205 (I) Abadie-Gasquin rue Marbeuf, 41.
 6827 Abaye, Duchesne, Saulnier et C^e commiss. en march. café-restaurant, place Pigalle, 1.
 18483 Abbaye de Thélème (M. Bonhomme) assurances (C^e d'), rue Taitbout, 57.
 18911 Abeille (L') confect. p. dames, rue Vivienne, 13.
 887 (I) Abel (L.) (Maison) tissus anglais, rue d'Uzès, 1.
 20702 (I) Abel (W.-J.) à la Sorbonne.
 1022 (I) Académie de Paris (M. le Vice-Recteur) rue Saint-Honoré, 213.
 292 Acadé pharmacien, rue Saint-Honoré, 213.
 6368 Acher (Paul) commis-consig., boulevard de Magenta, 16.
 11120 Acieries de France (Société anonyme des) quai de Grenelle, 29.
 295 Acker (Émile) (S. c.) papeter, imprimeur-lithogr., rue des Petits-Champs, 29.
 644 Adam (A.) eaux minérales, boulevard des Italiens, 31.

LISTE DES ABONNÉS

AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DE PARIS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS.

A

D Abadie et C^e papiers à cigarettes, rue d'Hauteville, 15.
I avenue Malakoff, 119 à 114.
A Abadie (H.) et C^e hôtel de Lille et d'Albion, rue Saint-Honoré, 223.
I Abadie (Egbert) av. du Bois-de-Boulogne, 31 bis.
O Abadie (Maison) (S. Huan, success.) loueur de voitures, rue Bayard, 22 bis.
M Abadie (E.) et C^e (Société) compteurs à gaz, rue Réaumur, 20.
O Abadie-Gasquin rue Marbeuf, 41.
D Abaye, Duchesne, Saulnier et C^e commiss. en march. café-restaurant, place Pigalle, 1.
L Abbaye de Thélème. M. Bonhomme. assurances (C^e d'), rue Taitbout, 57.
L Abeille (L') confect. p. dam. rue Vivienne, 13.
A Abel (L.) (Maison) tissus anglais, rue d'Uzès, 1.
M Ablett (W.-J.) agent d'affaires, rue de Dunkerque, 69.
F Académie de Paris (M. le Vice-Rect.) à la Sorbonne.
A Acard pharmacien, rue Saint-Honoré, 213.
I Accumulateurs électriques (Soc. franç. des) (Faure, Sellon, Volckmar) rue de la Pompe, 181.
M Ach frères rubans et soieries, rue Turbigo, 38.
D Acher (Paul) banquier, boulevard de Magenta, 16.
H Acieries de France (Soc. anon. des) quai de Grenelle, 29.
A Acker (Émile) (S. c.) papeter, imprimeur lithographe, rue des Petits-Champs, 29.
A Adam (Veuve A.) eaux minérales, boulevard des Italiens, 31.
L Adam (Eugène) rue Lafayette, 15.
O Adam (L.-G.), administrateur délégué (bureau Veritas) boulevard Haussmann, 134.
F Adam (Salomon), jeune corsets, avenue d'Italie, 38.
M Adde, inspecteur des Eaux avenue Victoria, 4.
I Adenis (L.) restaurant, château de Madrid, 31; boul. Richard-Wallace; Bois-de-Boulogne (Seine), rue de l'Assomption, 68.
I Ader (C.) ingénieur-constr., boulevard Haussmann, 31.
O Adolphe café-rest. de l'Opéra, rue de la Perle, 11.
D Adrian et C^e produits pharmac., rue Fricatier, 2 (Courbevoie).
B
A Agence Fournier agence télégraphiq., place de la Bourse, 9.

1889 – Liste SGT.

1890 – Liste officielle.

Collection particulière.

Liste des abonnés de Paris.



PARIS

104

Ⓕ (Suite)

18067	—	Rédacteur en chef (rédaction)	—	—
18742 (1)	—	Informations général ^{es} et télégr. (rédaction)	—	—
18742 (2)	—	Service politique (rédaction)	—	—
6312	Petit Marseillais	(rédaction) journal	—	rue Vivienne 46.
6723	Petit Parisien (Le)	—	—	rue d'Enghien, 18.
12345	—	—	—	Chambre des Députés.
18471	Petitpont (G.) et C ^e	maroquins (fab.)	—	rue des Pelites-Écuries, 5
18384 (2)	Petit et Panzel	représ. de fabric	—	rue d'Hautville, 58.
8298	Petit et Parvoux	comptoirs élaïn	—	avenue Ledru-Rollin, 12.
18060	Petit (Pierre)	photographe	—	place Cadet, 31.
21282	Petite République Française	—	—	rue Coq-Héron, 5.
12025	Petit Saint-Thomas (Magasins du)	nouveautés	—	rue du Bac, 33.
483	Petite-Bourse de Paris (Fournier)	banquier	—	rue Richelieu, 83.
6192 b	Petsche, ingénieur de la 4 ^e sect. (service de la voie publique)	—	—	Mairie XI ^e arrondissement
6815	Peugeot aîné et C ^e	quincailliers	—	r. d. Filles-du-Calvaire, 41
6816	Peugeot frères (les fils de)	fab. de quincail	—	rue Béranger, 2.
439	Pezzier (Docteur)	médecin	—	rue St-Plorentin, 13.
20303	Pézieux (J.) et fils	fabricants papier	—	rue du Sentier, 8.
6625	—	—	—	rue des Vinaigriers, 59.
18109 b	Pfaff et C ^e	court. commiss.	—	rue Grange-Batelière, 14.
22342	Pfeiffer (Georges)	—	—	rue de Téhéran, 21.
20488	Pharmond (Alexandre)	tripes mode Caen	—	r. de la Grande-Truanderie
4282	—	—	—	rue Barbanègre, 3.
8064	Phares de la Bastille (G. Maus et A. Cahu)	confect., tailleur pour hommes	—	place de la Bastille, 5 et quai de la Tournelle, 47.
10253	Pharmacie centrale des Hôpitaux	—	—	—
18512	Pharmacie Commerciale (Potithu-guenin)	pharmacien	—	rue Drouot, 23.
88	Pharmacie Mialhe (A. Paul suce ^r)	—	—	rue Favart, 8.
6794	Pharmacie des spécialités Galmann	—	—	boulevard de Strasbourg,
18378 (1)	Pharmacie Normale (Pradel et Paquignon)	—	—	rue Drouot, 49
18578	Phénix (Le) (C ^e d'assur ^{ance} incend. et Vie)	—	—	rue Lafayette, 33.
896 (1)	Philip (Edouard)	joaillier-bijoutier	—	—
16244	Philippart frères	horloger-orfèvre	—	rue de la Paix, 4.
1315	Philippart (Jean-Baptiste)	accumul. élect.	—	r. de la Pompe, 181 et r. Pic
16022	Philippart (Simon) fils	entrepreneur de constructions	—	rue d'Argenteuil, 7.
92 b	Philippot (maison)	propriétaire	—	Villa-Saül, 7.
4216	Pia (Alfred) (maison Lormeau)	boulangier	—	rue Grétry, 1.
7059	Piat (A.)	entrep. de transp. fond. et laminoir	—	rue Riquet, 39 (La Ville) et r. 87.
10243	Picard (Alecide et Kaan)	libraires	—	rue Soufflot, 11.
20502	Picard (A.)	quincaillier	—	rue Saint-Sauveur, 4.
—	Picard (Léopold)	—	—	rue Montaigne, 44.
18158	Picard (J.) et C ^e	ing. en diamants et pierres préc.	—	boulevard Haussmann, 39.
12492 b	Picard (Eugène)	papetier	—	rue du Bac, 14.
8114	Picart (Achille)	entrepreneur de démolitions	—	place de la Nation, 17 et r. nue du Trône, 3.
6124	Pichard	mat. premières p. chapellerie	—	rue Grange-aux-Belles, 2.
6776	Piché (M. Cassaigne, successeur)	pâtisserie	—	boulevard Saint-Martin,

1889 – Liste SGT.

B (Suite.)

135

BANQUIERS. (Suite.)

Mitjans (E.) et C ^{ie}	—	rue Taitbout, 62.
Monteaux (Les fils de V.) et C ^{ie}	—	Palais-Royal, 70 à 73.
Monteaux (Eugène) et Dorville (L.) (maison Charles Monteaux)	—	boulevard Montmartre, 15.
Morel (Ernest)	—	rue Notre-Dame-des-Victoires, 7.
Morin (Jules)	—	rue Rossini, 3.
Munroë et C ^{ie}	—	rue Scribe, 7.
Nahmias (Albert) et C ^{ie}	—	rue Rossini, 1.
Nathan (A.) et C ^{ie}	—	rue Le Peletier, 44.
Naud et C ^{ie}	—	rue Mogador prolongée, 4.
Néauber (Pierre-Léon)	—	rue Le Peletier, 16.
Neufeld (M.)	—	rue de Choiseul, 27.
Neuflize (Le baron de)	—	rue Alfred-de-Vigny, 7.
Nissim (Léon)	—	avenue Friedland, 36.
Noël (Ch.) et C ^{ie}	—	rue du Faubourg-Poissonnière, 9.
Offroy et C ^{ie}	—	r. du Faubourg-Poissonnière, 60.
Oppenheim (P.-M.)	—	rue Taitbout, 11.
Oppenheim, Pinto et C ^{ie}	—	rue de la Banque, 20.
Osvald (Eugène)	—	r. du Faubourg-Poissonnière, 52.
—	Caisse auxiliaire	boulevard Arago, 3.
Oudin	—	rue Louis-le-Grand, 9.
Pellorce (Aimé)	—	rue Cambon, 4.
—	—	rue Taitbout, 95.
Penha (J. de la)	—	rue de la Victoire, 28.
—	—	avenue Montaigne, 53.
Périer frères et C ^{ie}	—	rue de Provence, 59.
Perret (Georges)	—	rue de Provence, 59.
Petite Bourse de Paris (Fournier)	—	rue de Richelieu, 83.
Pohl (H.) et Schnapper	—	rue Le Peletier, 35.
Poncelin, Bernhard et C ^{ie}	—	boulevard de Sébastopol, 34.
—	—	place de la République, 2 (Levallois-Perret).
—	—	rue de Paris, 49 (Pantin).
—	—	chaussée du Pont, 14 (Boulogne).
Fouyillon (L.) [Banque et représentation commerc.]	—	rue Vivienne, 35.
Prévost (Jules)	—	boulevard Beaumarchais, 2.
Quantin (F.) et C ^{ie}	—	rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
Ragonot (E.) et C ^{ie}	—	quai de la Bapée, 12.
Raphaël (E.-N.)	—	rue de Châteaudun, 35.
Réforme financière (La)	—	rue Sainte-Anne, 46.
Renard frères et C ^{ie}	—	rue de la Grange-Batelière, 10.
Rente foncière (La)	—	rue Le Peletier, 12.
—	—	rue Marbeuf, 41.
—	—	rue Marcadet, 86.
Ritscher (Marcel), représent. de la Banque de Berlin	—	rue du Quatre-Septembre, 6 bis.
Rochet, Boursier et C ^{ie}	—	rue Richer, 49.
Rodocanachi (P.)	—	avenue Gabriel, 42.
Rodocanachi (Théodore)	—	rue des Pyramides, 20.
Rodrigues (Georges) [Banque générale des primes]	—	boulevard Poissonnière, 27.
Rodrigues-Henriques (G.) et C ^{ie} [Banque gén. des val.]	—	rue Drouot, 21.
Roos (Émile)	—	rue du Général-Foy, 28.
Rosenfeld	—	rue Sainte-Anne, 57.
Rosset-Leroy	—	rue Saint-Honoré, 90.
Rothschild frères	—	rue Laffitte, 21.
Rozey (G.)	—	rue de la Grange-Batelière, 28.
Sacilly, Sechiari et C ^{ie}	—	place de la Bourse, 4.

1890 – Liste officielle.

Collection particulière.

Liste des abonnés de Paris.



LISTE DES ABONNÉS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE PROFESSIONS

Les Abonnés figurent sous une seule rubrique, dans la profession qu'ils ont choisie.

Ceux qui désirent avoir leur nom sous différents titres doivent en adresser la demande au Concessionnaire des publications de la Société générale des Téléphones, 33, rue Jean-Jacques-Rousseau. Relié au téléphone n° 20821 (2).

AVIS. — La lettre b qui se trouve à la suite de certains numéros d'appel signifie B.I.S.

M. les Abonnés sont priés de ne pas oublier, en énonçant ces numéros, de les faire suivre du mot B.I.S.

Ce mode d'énonciation a pour but d'éviter les confusions auxquelles pourraient donner lieu les numéros se terminant par les consonnances *six et dix, veize et seize*, qui ne se distinguent pas suffisamment l'une de l'autre par téléphone.

Les chiffres 1, 2, 3, 4, qui se trouvent à la suite de certains numéros d'appel indiquent le numéro d'appareil d'un abonné greffé sur une ligne principale.

Prière d'énoncer ce chiffre, (1, 2, 3, 4), à la suite du numéro d'appel.

ABATS

288 Branger et Lustriseur (anc. maison Cochot) place du Marché-St-Honoré, 36.

ABSINTHE (Fabricants d')

8104 Andrié, Rohrer et C^e (G. Barry)..... quai de Bercy, 22 (Charenton)

ACADEMIE DE PARIS

10042 Vico-Recteur (M. lo)..... à la Sorbonne.

ACIERS

14120 Acieries de France (Société anonyme des) ... quai de Grenelle, 29.
4298 Dalifot et C^e..... quai Jemmapes, 172.
8009 n Delpont (A.) quai de la Rapée, 62.
6154 Denis (E.) rue Amelot, 90.

ACIERS ANGLAIS

6339 Hounfield (T.-C.)..... rue de Lanery, 8.

ACIERS ANGLAIS, LIMES ET MEULES D'EMERI

Burton fils rue des Marais, 68 (ci-devant rue Charlot, 62).

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

2532 Gadot rue de Tocqueville, 89.
16244 Philippart frères..... rue de la Pompe, 181.

1889 - Liste SGT.

M (Suite)

115

- B** Marbouty (Maurice) (*Urbaine*, incendie Bur. de Paris, r. Le Peletier, 8).
- D** Marc courtier d'assur. ... rue du Marché, 7 (Neuilly).
- O** Marc notaire rue de Bondy, 38.
- O** Marc (Léon) rue Pierre-Charron, 54.
- L** Marc (Léon) et C^{ie} banquiers rue Le Peletier, 30.
- B** Marc (Lucien) publiciste rue Laugier, 44.
- C** Marchadier (J.) et C^{ie} imprim. lithogr. ... rue Lafayette, 150.
- A** Marchais (Camille) leurs artificielles... rue de la Paix, 17.
- L** Marchand, Bignon, Ammer et C^{ie} ... boutons boulev. Poissonnière, 14 bis.
- E** Marchand, Lavainne et Néger tubes boul. Richard-Lenoir, 27.
- E** Marchand fils (L.) marchands de fers. quai de la Rapée, 100.
- O** avenue Montaigne, 51.
- G** rue Pierre-Leroux, 23.
- G** Marchand frères fabr. de voitures... Palais-Royal, 27 (gal. Montpensier).
- A** Marchand et Sachs (ancienne mais. Briquet) joailliers rue Cadet, 26.
- L** Marchisio et C^{ie} produits chimiques. rue Vivienne, 20.
- A** Marcihacy, Arbelot et C^{ie} (J. Arbelot et C^{ie}, successeurs) soieries avenue d'Iéna, 59.
- I** Marcilly (M^{me} de) rue Ballu, 17.
- O** Marcilly (Gaston de) banquier rue de Milan, 11.
- O** Marco del Pont (V.) commiss.-expédit. ... rue Grange-Batelière, 26.
- L** Marcon (Élie et C^{ie}) pharmacien r. du Faub.-S'-Honoré, 90.
- B** Marcotte (J.) consul honoraire... rue Beaupon, 7.
- M** Mare (Albert de) outils et machines-ouils boulevard de Sébastopol, 24.
- M** Maréchal (J.), *A la Flotte d'Angleterre*.
- L** Maréchal (Constantin) avocat cité Rougemont, 4 bis.
- M** Maréchal (A.) et C^{ie} comm. en march... rue des Gutfliemites, 7.
- D** Maréchal (Ch.) et Montorier imprimeurs pass. des Petites-Écuries, 16.
- M** Marest (Jules) bijoutier rue Montmartre, 21.
- O** Mareuse boulevard Haussmann, 81.
- D** Margerie café-restaurant ... rue de Ménilmontant, 50.
- A** Marguerite (M^{me}) modes avenue de l'Opéra, 35.
- I** Marguery restaurant boul. Bonne-Nouvelle, 36.
- F** Marguin (V.) et C^{ie} manches de parap. et ombrelles... boulevard Port-Royal, 97.
- A** Maria fournit militaires pour officiers... r. du Quatre-Septembre, 14.
- A** Marie (Ch.) bijoutier-joaillier .. rue Villedo, 9.
- O** Marie (Constant) voit. de gr. remise. rue Bayard, 24.
- L** Marie Brizard et Roger (Les héritiers de) liqueurs fines. boulevard des Italiens, 24.
- M** Marié (L.) fils peaussier en gros. ... rue Réaumur, 49.
- M** Marinier (E.) fruits et primeurs. rue Montmartre, 6.
- G** Marinoni constr.-mécanic. ... rue d'Assas, 96.
- B** Directeur du *Petit Journal* .. av. du Bois-de-Boulogne, 32.
- I** Marinoni (Albert) av. du Bois-de-Boulogne, 36.
- L** Marion fils et C^{ie} papiers et envelop. cité Bergère, 14.
- L** Marix (Armand), maison Laferrière. cout., robes, conf... rue Taïhout, 28.
- L** Marix commissionnaire. rue de Provence, 34.
- M** Marix (Ed.) cols, cravates, faux-cols et foulards... rue d'Aboukir, 60.
- F** Marix (Ernest) vins halle aux Vins (préau 6).
- L** Marix (M.) Soc. anon. d'alimentation. rue Le Peletier, 49.
- D** Marly et C^{ie} consignataires rue de Turbigo, 79.
- M** Marmin (Arthur) bonneterie (fab. de). rue J.-J.-Rousseau, 62.
- M** Marot aîné et fils eaux minér. natur. rue de Rivoli, 130.

1890 - Liste officielle.

Collection particulière.

Liste des abonnés de Paris.

L'appel nominatif, bien en place, est confirmé par le Bulletin des Téléphones de 1891 (ci-contre).

S'il est vrai que dans les réseaux où le nombre d'abonnés ne dépasse pas trois ou quatre centaines, l'opératrice retient très vite le numéro de l'équipement d'un abonné souvent demandé, il n'en est pas de même pour un résidentiel peu appelé.

D'ailleurs, plus le nombre d'abonnés augmente, plus elle est obligée de consulter son carnet de correspondance sur lequel figure, en regard du nom de l'abonné, le numéro de l'équipement auquel il est raccordé.

Il paraît alors plus efficace de demander une communication en précisant le numéro du correspondant. En effet, le temps passé par l'opératrice à consulter son carnet de correspondance est du temps perdu.

Finalement, l'administration décide d'attribuer progressivement un numéro à chaque abonné sans imposer cette méthode d'une manière autoritaire. C'est ainsi, par exemple, que le journal *La Gironde* du 26 mars 1896 annonce que les abonnés du réseau de Bordeaux vont être desservis par un nouveau « tableau central » à partir du lundi 30 mars ; ils doivent recevoir à cette occasion la liste alphabétique du réseau avec le numéro d'ordre affecté à chaque abonné, numéro dont l'emploi est obligatoire à partir de la mise en service de ce nouvel équipement.

En 1896, à Paris, les abonnés raccordés aux centraux de Wagram et de Passy sont dotés d'un numéro ; finalement en 1897, tous les abonnés parisiens paraissent à l'annuaire avec un numéro à cinq chiffres ; le premier désignant le centre de rattachement : 1 pour

PARTIE OFFICIELLE**Avis important**

Pour accélérer l'échange des communications téléphoniques, l'Administration recommande à MM. les abonnés de procéder aux appels dans les conditions suivantes :

Presser sur le bouton d'appel deux ou trois fois assez rapidement, décrocher le téléphone de droite, ou les deux, sans attendre que le bureau ait sonné, porter le téléphone à l'oreille et écouter. Lorsque la téléphoniste se présente sur la ligne, lui donner le nom et l'adresse de l'abonné à appeler, nom et adresse qu'elle doit répéter pour éviter les erreurs. Les communications seraient également plus rapides si, après avoir formulé sa demande, l'appelant attendait, le téléphone à l'oreille, que l'appelé fut arrivé à son appareil, et si les deux correspondants entraient en communication sans attendre aucun avertissement des agents des bureaux téléphoniques.

De même, lorsqu'un abonné est appelé, il est inutile qu'il sonne pour répondre. Il lui suffit de décrocher le téléphone de droite ou les deux téléphones, et de les porter à l'oreille.

Il peut entrer immédiatement en conversation avec l'appelant.

Gutenberg, 2 pour Central, etc., les quatre chiffres suivants correspondant au numéro d'ordre de chaque abonné.

Attribuer un numéro à chaque abonné c'est bien, mais encore faut-il qu'il accepte de l'utiliser ! Gens du monde habitués à être servis par une domesticité nombreuse, les abonnés ne sont pas des clients faciles. L'appel au numéro leur paraît comme une insulte grave à leur personne ; et de rappeler à qui veut les entendre la numérotation des rues de Paris par le baron Haussmann quelques vingt ans auparavant.

Voilà ce que l'on peut lire dans la presse :
« [...] *Les Parisiens éprouvent déjà de grandes difficultés en dépit du Bottin et des répertoires similaires, à retenir les numéros des adresses de leurs amis : que serait-ce s'ils doivent encore se graver dans la mémoire les numéros téléphoniques de tous les gens avec lesquels ils sont en relation d'affaire ou d'amitié !*

De par le bon plaisir de M. le ministre des Postes et Télégraphes, nous ne nous appelons plus Pierre, Paul ou Jean mais le 100, le 22 ou le 366. Nous serons numérotés comme les moutons du Berry, les fiacres parisiens ou les forçats [...] »

C'est dans cette ambiance que l'administration décide d'utiliser tous les moyens possibles pour obtenir des abonnés qu'ils formulent bien leurs appels.

Les avis dans l'annuaire et dans la presse ont constitué de très bons procédés, mais l'action des opératrices a été encore plus efficace : *Numéro, s'il vous plaît ?*

LA NUMÉROTATION DES ABONNÉS EN EXPLOITATION MANUELLE

À partir de 1897, chaque abonné reçoit donc un numéro, mais dans les bureaux de l'administration des Postes et des Télégraphes aucun responsable n'envisage d'établir un plan de numérotation.

La commutation automatique est inconnue, ce sont les opératrices qui établissent toutes les communications.

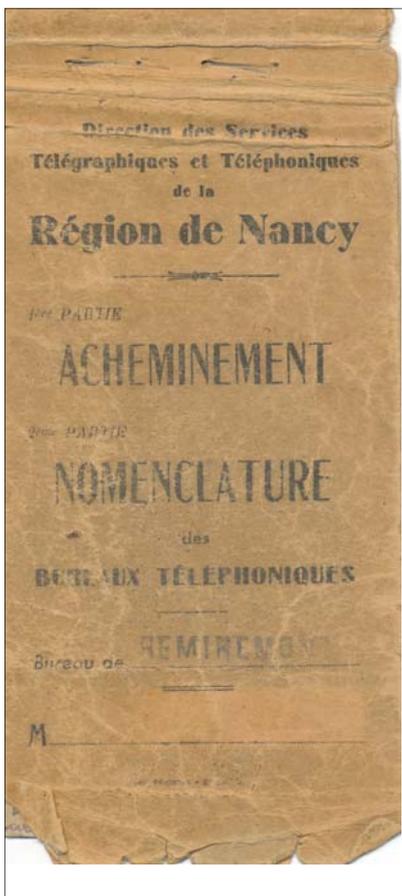
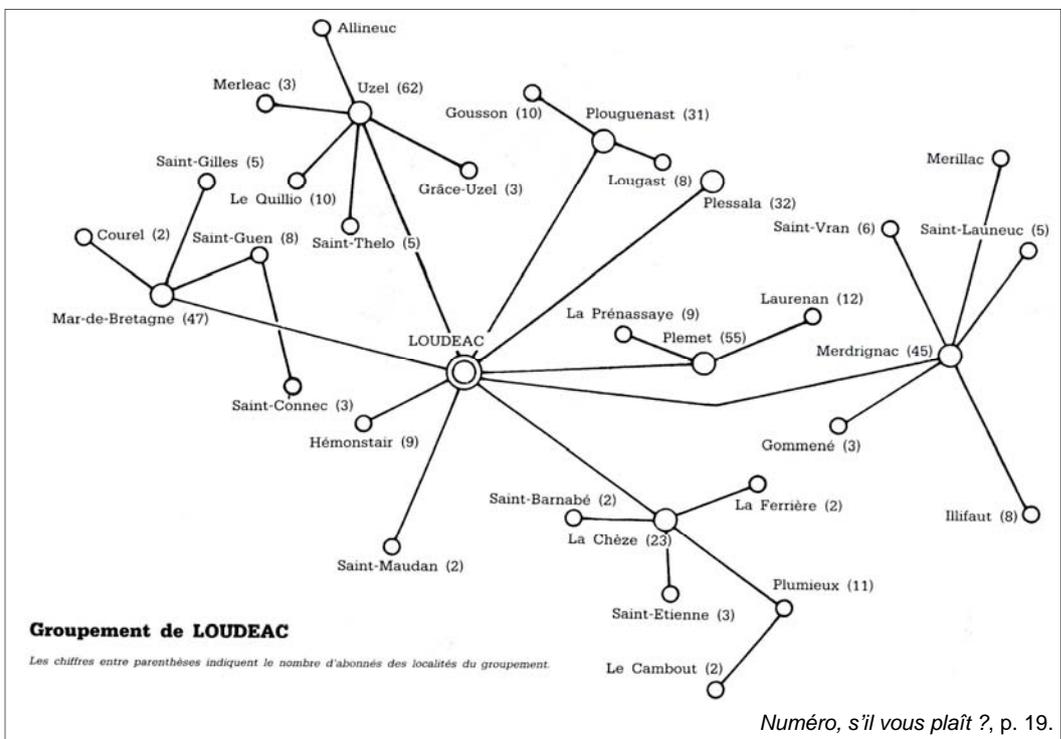
Chaque réseau téléphonique est indépendant quelle que soit son importance : moins de dix abonnés à plusieurs milliers. Une hiérarchie entre les centraux est instituée de manière à réduire le nombre de circuits téléphoniques autant que faire se peut, tout en permettant un écoulement normal du trafic.

En se reportant au schéma représentant l'organisation téléphonique du groupement de Loudéac (page suivante) au début du ^{xx}e siècle, il convient de remarquer que le centre de groupement n'est pas raccordé à toutes les localités, mais à neuf d'entre elles dont certaines desservent à leur tour plusieurs villages.

Il n'est pas question de traiter ici la manière dont les communications sont acheminées ; de plus c'est, dans la plupart des cas, l'agent du guichet du bureau de poste qui dessert également le standard et cette tâche n'est pas prioritaire ! La qualité du service n'est donc pas excellente, c'est le moins que l'on puisse dire. Par contre au niveau des centres de groupement où le service permanent est assu-

ré, il en va tout autrement. Toutes les opératrices sont dotées d'un carnet d'acheminement dont la consultation leur permet de trouver le premier faisceau de circuits à utiliser pour atteindre une localité qui n'est pas reliée directement à son centre de groupement. Pour reve-

nir à la numérotation des abonnés, un simple regard sur des extraits de pages d'annuaires permet de vérifier que le nombre de chiffres d'un numéro varie de un à quatre. Ce type de numérotation en exploitation manuelle va durer jusqu'à l'automatisation de



NOMENCLATURE DES BUREAUX TÉLÉPHONIQUES DE LA RÉGION DE NANCY MEURTHE-ET-MOSELLE

Taxe militaire 75 frs
 1,25^r

Localités	Groupements	V. N.
Abaucourt	Nancy	
Abbéville	Pont-à-Mousses	
Aboncourt	Janny Briey	
Afféville	Toul Nancy	
Affracourt	Briey	
Agincourt	Nancy	
Aingeray	Nancy Nancy Nancy	
Allain	Toul Nancy	
Allamont	Janny Briey	
Allamps	Toul Nancy	
Allondelle	Longuyon Briey Nancy	
Amance	Nancy Lunéville	
Amenoncourt	Lunéville Briey Nancy	
Ancerviller	Lunéville Briey Nancy	
Anderny	Briey	
Andilly	Toul	
Angomont	Baccarat Lunéville	
Anoux	Briey	
Ansauville	Toul Nancy	
Anthelupt	Lunéville	
Armaucourt	Nancy	

Coll. particulière.

MEURTHE-ET-MOSELLE (Nancy)

- 12.78 Sté anen. salines de Tomblaine, r. Victor, 42.
- 7.69 Sté l'Asphalte, bd Lobau, 59.
- 5.28 Sté centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, r. Strasbourg, 24.
- 22.53 Sté chimique de Gerland, r. Blandan, 43.
- 23.40 Sté de constr. d'embranch. industr., r. Jeanne-d'Arc, 43.
- 8.16 Sté coopérative agricole Nord-Est, r. de Strasbourg, 24.
- 20.52 Sté coopérative militaire 20^e région, caserne Thiry.
- 22.41 Sté des corderies de la Seine, Auzanne, ag. gén.
- 20.28 Sté électrique de Nancy, qu. René-II, 9.
- 20.97 Sté électrique de la Sidérurgie lorraine, r. Isabey, 28.
- 13.85 Sté électro-câble, av. de France, 37.
- 18.12 Sté de l'Est, Masson, Rohr, Hocloux et C^{ie}, r. des Jardiniers, 32.
- 20.11 Sté des établ. Bozon-Verduraz, Prévot, repr., r. Sellier, 40.
- 13.34 Sté des films Eclipse, r. Callot, 43.
- 21.59 Sté de fournitures générales pour électr., Elgé, r. Maréchal-Oudinot.
- 25.47 Sté française de grands travaux, r. Colline, 80.
- 5.02 Sté Française des établis. tonn. mécanique, Ad. Fruhinsholz.
- 1.72 Sté Française des noirs de fumée, Vandœuvre.
- 13.86 Sté France-Lumière, r. Gambetta, 10.
- 3.20 Sté Générale, r. St-Dizier, 42, 44.
- 14.34 — même adresse.
- 25.42 — même adresse.
- 25.43 — même adresse.
- 4.75 Sté de la grande chaudronnerie lorraine, r. du Crône, 1.
- 22.96 Sté des grandes manufactures lorraines, r. St-Dizier, 21.
- 7.22 Sté des hauts fourneaux de Maxéville.
- 19.06 Sté des hauts fourneaux de Pont-à-Mousson, r. St-Léon, 9, 11, 13.
- 19.07 — même adresse.
- 19.08 — même adresse.
- 16.02 Sté India Rubber, pneus Persan, r. St-Dizier, 136 bis.
- 5.87 Sté industrielle de l'Est, r. Gambetta, 40.
- 3.25 Sté industrielle des huiles, insp. de Nancy, r. de Toul, 44.
- 0.74 Sté INDUSTRIELLE DES TELEPHONES, r. St-Georges, 82.
- 4.76 Sté lorraine des eaux gazeuses.
- 16.13 Sté Lorraine des fonderies et savonneries réunis, Maxéville.
- 7.36 Sté lorraine de peinture et décoration, pl. des Dames, 49.
- 15.92 Sté le Roc, tuiles, briq., ciments, 1^{er} St-Jean, 40.
- 3.71 Sté des magasins généraux et docks réunis, r. Faub.-St-Georges.
- 6.00 Sté des magasins généraux et Docks réunis, r. Lamothe, 4.
- 24.52 Sté an. de participations et d'études, r. Girardet, 2.
- 3.77 Sté metall. Champigneulles et Neuves-Maisons-à Champigneulles.
- 17.65 Sté metall. de Knutange, Gausse, ag., r. Jeanne-d'Arc, 48.
- 7.84 Sté Nancéienne d'alimentation, r. de Lamothe.
- 21.63 Inter — même adresse.
- 21.64 — même adresse.

- 7.62 Sté Nancéienne du béton armé, r. de Chaligny.
- 3.35 Sté Nancéienne de crédit industriel et de dépôts, pl. St-Jean, 4.
- 7.13 — même adresse.
- 23.70 Sté nancéienne de crédit industriel et de dépôts, pl. St-Jean, 4.
- 23.71 — même adresse.
- 3.18 — r. des Dominicains, 41.
- 24.90 — r. Dominicains, 44.
- 17.42 Sté Pelmaard, Considère, Caquot et C^{ie}, av. de France, 42.
- 11.60 Sté Rateau, turbines, pompes, r. Stanislas, 60.
- 2.90 Sté de traction et remorquage de l'Est, r. Lamothe, 4.
- 18.32 Sté de transp. et cam. automobiles Stac, cours Léopold, 2.
- 3.54 Sté Vosgienne, man. chauss., r. St-Lambert, 21.
- 11.50 Sœurs de St-Charles, r. des Quatre-Eglises, 58.
- 10.41 Sognet et Fleurot, r. St-Georges, 8, 10.
- 0.64 Sognies (Henri), doct.-médec., r. de Serre, 4.
- 9.36 Sohm (Vve), bois, r. du Faub.-Stanislas, 40.
- 3.56 Sohm (Vve Joseph), bois, 1^{er} Stanislas, 40.
- 14.42 — r. Tanneries, 13.
- 5.90 Solvay et C^{ie}, carrières, Maxéville.
- 23.84 Solvay et C^{ie}, prod. chimiques, Dombasle.
- 4.54 Sossou (Paul), courtier, r. des Jardiniers, 2.
- 15.65 Soudure autogène française, bd Lobau, 56.
- 17.20 Soulé (D.), app. électr., 1^{er} Stanislas, 55.
- 19.34 Sous-intendance militaire (1^{re}), caserne Hugo.
- 19.35 — (2^e), Gde-Rue, 41.
- 0.96 Soutter et Guérineau, électrique, r. Amerval, 15.
- 17.09 Spaelti (R.), mach. à écrire M. A. P., r. des Quatre-Eglises, 37.
- 10.85 Speich (Léon), pâtissier, r. Stanislas, 37.
- 10.05 Spens (L.), peint., vitr., pap. peints, r. Bénil, 12.
- 0.15 Spillmann, doct. prof. Fac. méd., r. St-Léon, 14.
- 4.02 Spillmann (G.) et fils, man. cartonn. et fab. sacs, r. Lamothe, 21.
- 2.94 Spira, fabr. confections dames, r. La Salle, 7.
- 14.22 Spira, r. des Bégonias, 1.
- 4.59 Spira (S.) et Kahn, doubl. impress., r. Four, 1.
- 6.14 Spire (P.), r. du Faub.-Ste-Catherine, 3, 5, 7, 13.
- 6.69 Spire (Paul), industriel.
- 4.64 Spire (Raymond) et C^{ie}, houblons, r. Commanderie, 11.
- 9.92 Station agronomique, r. du Bastion.
- 16.18 Station électrique de Millery.
- 8.62 — 2^e ligne.
- 3.00 Staub (H.) et Munier, Grande-Rue, 78.
- 10.07 Steiner, photographe, pl. Stanislas, 12.
- 22.56 Stempfel (P. et L.), manuf. chemises, r. Mollitor, 19.
- 10.08 Stengel (Léon), mécanicien, r. Foller, 8, 10.
- 24.05 Stéphaneoni (Séraphin), maître-maçon, av. de Garenne, 86.
- 8.44 Stoffel (A.), r. de la Ravinelle, 28.
- 12.70 Stoffel (Robert), avocat, r. de Metz, 22.
- 22.37 Stoffel (Robert), r. Hermitte, 13.
- 17.21 Stofft, ing. constr., Gde-Rue, 34, 36, 38, Jarville.
- 20.48 Stollar (L.), Maison Rueff et Farrouch, r. Gambetta, 3.
- 21.22 Stoquert (L.), imprimerie, r. Equitation, 52.
- 1.99 Strauss (L.), bijoutier, r. des Dominicains, 20.
- 0.21 Stroup (A.), doct.-méd., r. des Tiercelins, 50.
- 16.68 Stumpf, pâtissier, r. Mon-Désert, 78.
- 9.14 Sudan (Léon), r. Faub.-Stanislas, 60.
- 4.14 Syndicat des autos-taxi de la Ville de Nancy.

L'appel au numéro est obligatoire.

Télgr. Socéienne-Nancy	<h2 style="margin: 0;">SOCIÉTÉ NANCÉIENNE</h2> <h3 style="margin: 0;">DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET DE DÉPÔTS</h3> <p style="margin: 0;">4, Place Saint-Jean — NANCY — Place Saint-Jean, 4</p> <p style="margin: 0;">Capital : 75 millions entièrement versés</p>	Téléphone: 3.35 - 7.13 23.70 - 23.71
<p>Succursales : PARIS et METZ - 16 Agences - 147 Bureaux dans la Région de l'Est</p> <p>Circulaire financière hebdomadaire (Service gratuit sur simple demande)</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">R. C. Nancy 437</p>		

Collection particulière.

- 34 Granget, Café de l'Est, Varangéville.
 41 Grosse (Paul), mécan.-électr., La Madeleine.
 18 Hanus (Paul), docteur en médecine, r. Laruelle.
 19 Hetzel (Frédéric), entrepreneur de transports, av. de la Gare, 13, Varangéville.
 24 Hospice St-François.
 1 Houillon (Paul), quincaillier, Grande-Rue, 98.
 40 Hulster (d') (Henri), ent. sondages, r. Laruelle, 1.
 31 Jacquot (Edm.), boucher, charcut., r. Laval.
 43 Labbé-Dujard, Café Industrie, Varangéville.
 47 Lacour (Henri), huissier, r. Gambetta, 13.
 44 Lecomte, vins en gr., r. Nationale, 20, Varangéville.
 15 Lefèvre (Auguste), huissier, r. Laval, 20.
 7 Levert, marchand de bois.
 25 Mairie de Varangéville.
 45 Mansuy, entrepr., Varangéville.
 23 Noël (Henri), docteur en médecine, av. Jolain, 28.
 16 Petitdidier (Pierre), fers et serrurerie.
 22 Poinsignon (Henri), alimentation générale.
 12 Ponts et Chaussées, Hayotte, Varangéville.
 14 Quignon (Jean), from., beurres, œufs en gros, r. Jolain, 38.
 9 Risse (Léon), vins en gros (anc. m^{es} J. Duval).
 2 Rolin (Marius), pharmacien, r. du Four, 1.
 28 Saline de Laneuville.
 51 Saline St-Nicolas, Sté Marcheville, Deguin, Varangéville.
 8 Sté anon. filatures et tissages.
 11 Sté coopérative de consommation La Portoise, Gde-Rue, 80.
 29 Springier (Joseph), agriculteur, ferme de la Madeleine.
 5 Tarte, docteur en médecine, r. Jolain, 31.
 42 Vazier, vins en gros, Gde-Rue.
 21 Vauconsant (François).

SAINTE-POLE (M)**SAINT-REMIMONT (M)****SAINT-REMY-AUX-BOIS (M)****SAINT-SAUVEUR (M)****SAINT-SUPPLET (M)****SAIZERAIS (M)**

- 1 Girard (Charles), grains et fourrages.

SANCY (M)**SANZEY (M)****SAULNES (M) ●**

- 2 Debrières (Louis), entrepreneur de transports.
 5 Mine de Saulnes, Sté H. F. de la Chiers.
 1 Remy (Eugène), entrepreneur de travaux publics.

SAULXURES-LES-NANCY (M)**SAULXURES-LES-VANNES (M)****SAXON-SION (M)****SEICHAMPS (M)****SEICHEPREY (M)****SELAINCOURT (M)****SERANVILLE (M)****SERRES (M)****SERRIERES (M)****SERROUVILLE (M)**

- 1 Henquinet (J.), négoc., Moulin-aux-Bois.
 2 Pétrement-Thierry, vins et spirit. en gros.

SEXEY-LES-BOIS (M)**SEXEY-LES-FORGES (M)****SIVRY (M)****SOMMERVILLER (M)****SORNEVILLE (M)****MEURTHE-ET-MOSELLE****SPONVILLE (M)****TANTONVILLE (M)**

- 3 Brasserie de Tantonville.
 6 Colin (Louis), chaux hydraulique, Montplaisir.
 7 Hampiaux, boucher.
 1 Hoffelé (Emile), assureur et représentant.
 2 Hôtel de la Gare, Godfroy.
 8 Ponts et Chaussées et serv. vicinal.
 4 Tourtel (Mme Félix).
 5 Tourtel (Mme Albert).

TELLANCOURT (M)**THELOD (M)****THEY-SOUS-VAUDEMONT (M)****THEZEY-SAINT-MARTIN (M)****THIAUCOURT (MC/2)**

- 35 Ateliers et garage Nurdin, r. Clinchant, 9.
 38 Auto-garage, carrosserie, Victor Jacquin.
 23 Bain (Albert), boucher.
 36 Brasserie de Vézelize, entrepôt.
 40 Colon (Charles), machines agricoles.
 37 C^{ie} de l'Est, 2^e section travaux voie.
 11 Gendarmerie (Caserne de).
 16 Goudy (E.), entrepôt, bière Champignoulles.
 26 Grandcolas et Renard, scierie.
 21 Grande quincaillerie générale Andrez Brajon, Blanchetête.
 9 Hurant, boucher, r. Bréhart, 7.
 32 Keichinger (Louis), quincaill., ameubl., c. Capucins.
 19 Ponts et Chaussées, ag. voy., r. Carnot, 72.
 12 Potron (Maurice), doct. en médecine.
 39 Poulet (Henry), r. Mathiot, 26.
 34 Schoni, hôtel de la Brasserie.
 6 Serv. des T. P. U. R. L.
 33 Silberschmidt, boucher.
 22 Sté de travaux publics et industriels, r. Carnot, 65.
 31 Sté Générale, banque.

THIAVILLE (M)**THIEBAUMENIL (M)**

- 1 Py (Maurice), broderies perlées.

THIL (M)

- 1 Gendarmerie (Caserne de).

THOREY (M)

- 2 Maréchal Lyautey, château de Thorey.

THUILLEY-AUX-GROSEILLES (M)**THUMEREVILLE (M)****TIERCELET (M)****TOMBLAINE (M)**

- 1 Hammell (Paul), agric., ferme Ste-Marguerite.
 4 Blaisse (Louis), représentant, rte d'Essey.
 3 Chaussure nanocéenne (La), fabr. chaussur., r. Pont-d'Essey, 5.
 5 Lheureux (Raphaël), rep. école de filles.
 2 Marchal (R.), épicier, Gde-Rue, 13.
 6 Martin (A.), entrep. génér. trav. publ.

TONNOY (M)

- 1 Spillmann (Edouard), château de Sandronvillers.

TOUL (C)

Cabine publique à la Recette auxiliaire, av. V.-Hugo (M).
 (Service prolongé jusqu'à 21 heures pour les abonnés seulement.)

- 0.73 Abattoir municipal.
 0.13 Adeleine, Café du Bosquet, pl. de la République, 8.
 0.93 Alnot (Emile), Dommartin-lès-Toul.
 1.70 Ancillon, méd.-vétérinaire.

Collection particulière

chaque commutateur.

▪ LE CAS PARTICULIER DE PARIS

Le système d'attribution des numéros en vigueur au début du XX^e siècle va connaître rapidement ses limites car il est organisé sur la base de dix centraux téléphoniques. Le nombre d'abonnés augmentant, il est nécessaire d'installer de nouveaux centraux. Com-

ment, alors, les numéroter ? Au lieu de créer un numéro caractéristique des centraux à deux chiffres, il est décidé, en 1912, de remplacer le numéro de série par un indicatif littéral.

Douze ans plus tard, en 1924, vingt centraux manuels desservent la capitale :
- Archives ;

BULL. MENS. N° 15.

— 547 —

Circulaire n° 35 du 28 octobre 1912 relative au changement apporté dans la manière d'appeler les abonnés au téléphone du réseau de Paris.

LE SOUS-SECRETARE D'ÉTAT DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,
À MESSIEURS LES DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX.

Ainsi que vous le savez, les numéros actuellement attribués aux abonnés du téléphone du réseau de Paris sont constitués par cinq chiffres qui s'énoncent par groupes de trois et deux chiffres, le premier chiffre indiquant le multiple auquel aboutit la ligne.

Ce mode d'appel présentant des inconvénients d'ordre divers, l'Administration a décidé d'y remédier en adoptant une numérotation nouvelle comportant, pour chaque abonné, le nom du bureau auquel sa ligne est reliée et un numéro de quatre ou cinq chiffres formé suivant le cas par deux groupes de deux chiffres ou de trois et deux chiffres chacun.

Les séries en usage seront, en conséquence, modifiées comme il suit :

La série 1	sera remplacée par	Gutenberg.
— 2	—	Central.
— 3	—	Louvre.
— 4	—	Nord.
— 5	—	Wagram.
— 6	—	Passy.
— 7	—	Saxe.
— 8	—	Gobelins.
— 9	—	Roquette.

En outre, trois nouvelles séries porteront les noms de :

Marcadet.
Bergère.
Trudaine.

L'attention des abonnés sera appelée sur cette innovation par un avis inséré à la première page du supplément à l'*Annuaire des Départements* qui va paraître prochainement.

Dès maintenant, il est loisible aux demandeurs de présenter leurs appels sous l'une ou l'autre de ces deux formes. Mais la forme nouvelle devra être d'un emploi exclusif à partir du moment où sera distribué le *Volume de Paris* pour 1913. Il est bien entendu d'ailleurs que si, à ce moment, des abonnés continuaient à se servir des anciens numéros d'appel, la transmission de ces numéros devrait être faite par les téléphonistes en substituant aux chiffres indicatifs des multiples les appellations mentionnées ci-dessus.

En vue de l'application de ces dispositions, je vous prie de vouloir bien donner, dès à présent, des instructions précises aux titulaires des bureaux de toutes catégories de votre Département pourvus du service téléphonique.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente correspondance.

Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,
Ch. CHAUMET.

- Auteuil ;
- Bergère ;
- Central ;
- Combat ;
- Diderot ;
- Élysées ;
- Fleurus ;
- Galvani ;
- Gobelins ;
- Gutenberg ;
- Laborde ;
- Louvre ;
- Marcadet ;
- Nord ;
- Passy ;
- Roquette ;
- Ségur (ex Saxe) ;
- Trudaine ;
- Wagram.

LA NUMÉROTATION DES ABONNÉS EN EXPLOITATION AUTOMATIQUE

La lecture des instructions communiquées aux abonnés de Lille, Roubaix et Tourcoing nous apprend que le numéro d'un abonné comprend cinq chiffres ; à priori il n'y a pas de différence avec l'exploitation manuelle. Il est même très vraisemblable qu'à l'occasion du passage en automatique les abonnés ont conservé le même numéro à cinq chiffres ; le premier correspondant au central de rattachement, et les quatre suivants aux numéros de millier, de centaine, de dizaine et d'unité de chaque abonné.

En fait, chaque numéro correspond à l'adresse technique d'un abonné déterminé ; en service manuel, c'est l'opératrice qui, grâce à son intelligence, ses yeux et ses mains, localise l'adresse en question. En service automatique, ce sont des appareils, appelés sélecteurs, qui effectuent cette localisation ; progressivement, à la réception des chiffres émis par le cadran téléphonique, la communication va ainsi s'établir.

À la réception du 1^{er} chiffre, un organe « intelligent », l'enregistreur, détermine grâce à un pré-câblage, si la communication concerne un abonné du même central ou d'un

INSTRUCTIONS concernant l'utilisation des Appareils Téléphoniques Automatiques



Interurbain	10
Service des Dérangements	11
Traffic direct	12
Réclamations et Renseignements	13
Télégrammes téléphonés	14
Pompiers	311.22
Police Secours	313.04

A — POUR OBTENIR UNE COMMUNICATION

Détacher l'appareil et porter le récepteur à l'oreille.
ATTENDRE LE RONFLEMENT PRODUIT DANS L'ECOUTEUR.
Dès que le ronflement est perçu, MAIS PAS AVANT, constituer le numéro d'appel du poste demandé en manœuvrant le cadran.

B — MANŒUVRE DU CADRAN

A l'annuaire, le numéro d'appel d'un abonné, relié à un réseau automatique, se présente sous la forme suivante :

LILLE : 31547

Envoyer d'abord l'indicatif LILLE (chiffre inscrit sur l'écusson du cadran d'appel) en engageant le doigt dans l'encoche du cadran situé en face de cet indicatif.

Entrainer le disque dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que le doigt vienne buter contre l'ergot d'arrêt placé en bas du cadran et à droite.

Retirer le doigt. Le cadran abandonné à lui-même revient SEUL à sa position de repos.

(NE JAMAIS ACCOMPAGNER LE CADRAN DANS SON MOUVEMENT DE RETOUR).

Pour la transmission du premier chiffre du groupe composant le N° d'appel proprement dit, engager le doigt dans l'encoche correspondant à ce chiffre et opérer comme précédemment.

Procéder de même pour les autres chiffres du groupe.

Lorsque l'envoi du numéro est terminé, un signal, de cadence lente, indique que l'abonné demandé est appelé.

NOTA. — La même manœuvre doit être exécutée pour l'appel d'un abonné de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, en tenant compte que le chiffre représentant l'indicatif de chacun de ces bureaux doit être composé avant le N° d'appel du correspondant.

C — QUELQUES CAS PARTICULIERS

LA LIGNE DE L'ABONNÉ DEMANDE EST OCCUPEE.

Le demandeur entend un ronflement à cadence accélérée (signal « pas libre »). Il doit alors raccrocher son combiné, puis après quelques minutes d'attente, renouveler son appel.

L'ABONNÉ NE RÉPOND PAS : raccrocher l'appareil.

ERREUR DANS LE NUMÉROTAGE : raccrocher l'appareil et recommencer l'appel quelques secondes après.

NOTA. — Le simple raccrochage de l'appareil provoque la rupture immédiate de la communication.

D — RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES

Avant de transmettre un deuxième appel, faisant suite immédiatement au premier, raccrocher, ATTENDRE QUELQUES SECONDES, décrocher à nouveau et manœuvrer le cadran.

IL FAUT TOUJOURS : raccrocher dès que la conversation est terminée.

raccrocher en cours de communication (par exemple pour aller chercher un renseignement).

IL NE FAUT JAMAIS

faire fonctionner le cadran en cours de conversation.
agiter le crochet mobile.

NOTA. — Les lettres figurant en rouge à côté des numéros portés dans les encoches du cadran, n'ont AUCUNE SIGNIFICATION.

E — TABLEAUX AUTOMATIQUES

Pour les abonnés ayant des tableaux à clé de garde, la manœuvre correcte de cette clé est fondamentale si on désire voir les communications aboutir normalement. Cette manœuvre est la suivante :

Après avoir répondu au réseau, ABAISSER LA CLÉ DE GARDE, retirer la fiche ou relever la clé du réseau jusqu'à la position horizontale, appeler le poste supplémentaire comme à l'ordinaire.

Ce poste supplémentaire ayant répondu, établir la communication et NE PAS OUBLIER DE RELEVER LA CLÉ DE GARDE.

La fin de la conversation est indiquée par le voyant.

ATRL.

Instructions concernant les abonnés
de Lille-Roubaix-Tourcoing numérotés en 5 chiffres (1933).

autre central. S'il s'agit d'un autre central, il faut, dès cet instant, trouver une jonction libre entre les deux commutateurs.

Je précise ici à l'attention des spécialistes que je prends un exemple simple sans entrer dans des détails trop techniques ; en particulier je n'évoque pas le cas des premiers commutateurs de type R6 sans enregistreur, ni ne traite du renvoi des chiffres entre commutateurs, etc.

Si la communication est destinée à un abonné raccordé au même central que le demandeur, les quatre chiffres suivants servent à orienter des sélecteurs qui, lors de leur mouvement circulaire, s'arrêtent sur un azimuth correspondant au chiffre. On trouve ainsi le sélecteur des milliers, le sélecteur des centaines, et un autre organe, le connecteur, qui, à la réception des chiffres de dizaine et d'unité, va s'orienter

directement sur l'équipement de l'abonné demandé. Voilà pour le principe ; dans la réalité c'est un peu plus compliqué !

Au début de l'automatisation d'un réseau, le numéro sera toujours composé de quatre chiffres (millier M, centaine C, dizaine D et unité U) ; selon l'importance de ce réseau, ce numéro est précédé d'un chiffre quand le nombre de commutateurs ne dépasse pas neuf, ou de deux chiffres à partir de dix.

Peu à peu, le nombre d'abonnés va croître et l'automatisation des réseaux va progresser pas à pas ; par ailleurs, des essais de communications interurbaines automatiques sont pratiqués avec succès. Il devient donc urgent de concevoir un véritable plan de numérotation au niveau national ; nous sommes en 1944-1945 et la situation ne s'y prête guère.

LE PLAN DE NUMÉROTATION DE 1946

L'étude d'un plan de numérotation des abonnés a été confiée en 1941 à une Commission spéciale ; celle-ci se sépare à la fin de 1942 sans être arrivée à des conclusions définitives. Elle est reprise en 1945 par la Section Technique de l'Administration des PTT et aboutit à la mise au point d'un projet qui, après avoir rencontré un accueil favorable lors de larges consultations des services intéressés, doit être soumis à l'approbation du Comité technique.

▪ PRINCIPES

Chaque abonné figure à l'annuaire avec un numéro à six caractères dans le cas général, à sept dans le cas particulier de la région parisienne. Il est utilisable à l'intérieur d'une zone d'étendue limitée, dite zone de « numérotation régionale ». Les limites des zones de numérotation régionale coïncide avec celles des départements ; mais deux ou même plus de deux départements voisins entre lesquels existe un fort courant de trafic peuvent entrer dans une même zone, l'extension de tels regroupements n'étant limitée que par la difficulté de constituer des indicatifs différents pour toutes les séries d'une même zone.

Dans le cadre de la numérotation régionale, les abonnés sont divisés en « séries » de 10 000 lignes au maximum. Ces séries sont créées dans les cas suivants :

- si 10 000 lignes suffisent compte tenu de l'extension prévue pour une très longue du-

rée ;

- par l'ensemble des abonnés d'un centre manuel et des bureaux ruraux qui en dépendent ;
- par les abonnés du centre manuel « seul » ;
- par des abonnés des bureaux ruraux seuls ;
- pour les villes très importantes, par l'ensemble des abonnés reliés à un même bureau urbain, manuel ou automatique ; centraux de Paris et de la zone suburbaine, centraux de Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes, etc. ;
- si un groupe rural est très important ou s'étend sur plusieurs départements ;
- soit enfin par l'ensemble des abonnés reliés à un ou plusieurs bureaux d'une organisation automatique intégrale.

Bien entendu, l'application de la nouvelle numérotation dans les groupes équipés en automatique rural suppose que les transformations nécessaires soient effectuées au centre manuel, pour permettre l'appel des abonnés ruraux par numéros à quatre chiffres.

Le numéro de l'abonné comporte donc deux parties :

- un indicatif de série, à deux caractères dans le cas général, à trois dans le cas de la région parisienne ;
- un groupe de quatre chiffres, constituant le numéro de l'abonné dans sa série.

Pour les réseaux urbains des très grandes villes, les noms des centraux sont conservés comme indicatifs ; les deux premières lettres de ce nom (les trois premières dans le cas de la région parisienne) marquées en caractères gras à l'annuaire sont seules utilisées pour la composition du numéro ; SEGur 72-44 à Paris, BURdeau 43-21, COLbert 64-19, en province.

Dans tous les autres cas, l'indicatif de série est composé d'un nom de ville – la première lettre, marquée en caractère gras à l'annuaire, est seule utilisée dans la composition du numéro – suivi d'un chiffre.

Le nom doit autant que possible être caractéristique de l'acheminement. Pour la banlieue et le groupe rural des très grandes villes, c'est le nom de la ville qui prévaut. Pour Lyon, le groupe rural s'est vu attribuer les indicatifs Lyon 3, Lyon 4, Lyon 5, etc. Pour d'autres villes équipées en automatique, les séries urbaines, de banlieue et rurale sont groupées

sous le nom de la ville ; par exemple, Clermont urbain forme la série Clermont 1, la banlieue automatique (Royat, Chamalières, etc.) forme la série Clermont 2, le groupe rural forme les séries Clermont 3 et Clermont 4. Enfin, dans les autres cas, on donne à chaque groupement le nom du centre comme indicatif de série, chaque fois du moins qu'il s'agit d'une localité assez importante et connue ; dans le cas contraire, on prend pour constituer l'indicatif le nom du centre le plus important dont le groupement considéré dépend pour l'acheminement de son trafic : c'est ainsi que par exemple dans le Rhône, les abonnés des groupements de l'Arbresle et de Sainte-Foy-l'Argentière sont numérotés Lyon 6, ceux des groupements de Bois-d'Oingt et Lamures-sur-Azergues Lyon 7.

▪ NUMÉROTATION

Pour émettre un appel d'une zone vers une autre, le numéro de l'abonné dans sa zone devra être précédé d'un préfixe composé de deux parties :

- la première indique que l'appel doit sortir de la zone : le 16, numéro disponible dans la série affectée aux services spéciaux, et qui devient « numéro de l'interurbain automatique national » comme le « 10 » est celui de l'interurbain manuel ;
- la deuxième indique la zone demandée : celle-ci est caractérisée par un numéro à deux chiffres, exception faite pour la région parisienne qui a pour indicatif le chiffre 1.

Le numéro « national » d'un abonné possède donc dans tous les cas 8 caractères.

À chaque département ou groupe de départements est affecté un indicatif à deux chiffres, qui peut par exemple figurer en tête de chaque page de l'annuaire. L'attribution de ces indicatifs n'est pas indifférente : il y a avantage, pour la simplicité des traducteurs commandant l'acheminement, à attribuer des indicatifs commençant par le même chiffre à des départements voisins ou dépendant des mêmes centres de transit.

Pour la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, l'indicatif à utiliser est soit le « 1 », soit un indicatif à deux chiffres, selon que la localité demandée est ou non dans la zone régionale automatique de Paris.

Pour obtenir une opératrice d'un centre de groupement quelconque, une opératrice n'a pas à envoyer un numéro complet, mais seu-

lement les deux caractères (si elle est dans la même zone régionale) ou les quatre caractères (si elle est en dehors de cette zone) qui constituent l'indicatif de ce groupement. L'appel est alors aiguillé sur une position d'arrivée.

Par exemple, en envoyant « L1 », une opératrice d'un bureau du Rhône ou de la Loire obtient l'Interurbain de Lyon ; en envoyant « G1 » elle obtiendra le bureau manuel de Givors (Rhône). Cette disposition est particulièrement intéressante pour la période, encore longue, où de très nombreux centres de groupements sont encore équipés en manuel.

LE PLAN DE NUMÉROTATION DE 1955

Pourquoi mettre en place un nouveau plan de numérotation dès 1955, seulement neuf ans après celui de 1946 ? Pour deux raisons essentiellement : la première découle du manque d'intuition des responsables qui n'ont absolument pas envisagé que le téléphone allait devenir un outil indispensable au développement économique ; mais qui pourrait leur reprocher ? À l'issue de la seconde guerre mondiale, le téléphone n'est pas inscrit dans les priorités de l'État. La seconde est liée au développement de la commutation interurbaine automatique qui entraîne la mise en place d'un véritable plan de numérotation permettant à chaque abonné du territoire national de posséder un numéro unique.

Le plan de 1955 devient ainsi une nécessité à mettre en place au fur et à mesure de l'automatisation des réseaux.

▪ CAS GÉNÉRAL

Un plan de numérotation téléphonique a pour but d'organiser d'une manière rationnelle la façon dont est attribué le numéro d'appel à un abonné, qui le distingue entre tous et qui permet de l'appeler sans ambiguïté. De même que l'adresse d'une personne comprend généralement un numéro dans une rue, le nom d'une rue dans une ville, le nom d'une ville dans un département, et enfin le département lui-même, de même l'équipement de l'abonné doit être repéré dans un commutateur, puis le commutateur est localisé dans une zone, la zone elle-même se situant sur le territoire métropolitain.

Reprenons cet exemple d'une manière con-

crète. L'abonné dispose à son domicile d'un poste téléphonique raccordé à un commutateur par une ligne. Dans ce commutateur se trouvent les équipements propres à l'abonné et notamment son compteur. Lorsque le plan de numérotation a été retenu, en 1955, la répartition des abonnés à raccorder et la technique de commutation utilisée conduisent à fixer à 10 000 le nombre des abonnés pouvant être raccordés sur un même commutateur. Un numéro à 4 chiffres (de 0 000 à 9 999) est donc nécessaire pour situer l'abonné dans son commutateur. Ce sont, en fait, les 4 derniers chiffres du numéro d'appel d'un abonné, désignés habituellement par les lettres MCDU (Millier, Centaine, Dizaine, Unité).

Mais le commutateur doit, à son tour, être repéré d'une manière précise pour être parfaitement identifié.

Cette identification se fait (sauf à Paris comme nous le verrons plus loin) par un code à deux chiffres, qui précède les quatre chiffres dont nous avons donné la signification plus haut (ce code ou numéro de série est désigné par le sigle PQ). L'abonné se voit donc ainsi individualisé par un numéro à six chiffres, les deux premiers de ce chiffre désignant son commutateur de rattachement, les quatre suivants l'identifiant au sein de ce commutateur.

Ce numéro à six chiffres est appelé numéro régional et il permet d'appeler un abonné à l'intérieur d'une zone de numérotage.

Définissons maintenant cette zone.

Puisque chaque commutateur est désigné par un numéro à deux chiffres, on peut théoriquement regrouper 100 commutateurs dans une zone, en les numérotant de 00 à 99. En fait, la série de 10 à 19 n'est pas utilisée, car elle est réservée à l'appel des services spéciaux pour lesquels une numérotation abrégée est prévue. Ainsi le 12 donne accès au service des renseignements, le 13 aux réclamations, le 14 aux télégrammes téléphonés, etc. De ce fait une zone de numérotage peut comporter au maximum 90 numéros de série PQ.

La répartition très inégale du nombre des abonnés sur le territoire fait que cet ensemble de 90 commutateurs constituant une zone régionale à l'intérieur de laquelle les abonnés peuvent s'appeler à six chiffres couvre, soit plusieurs départements (ainsi la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne forment une seule zone), soit au contraire une fraction de départe-

tement (il y a ainsi trois zones à l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône).

À l'origine, en dehors de la région parisienne, 78 zones d'indicatif AB à deux chiffres sont créées, les indicatifs de la série A = 0 et les indicatifs AB = 30 et 50 étant mis en réserve.

À ce niveau, l'abonné se trouve individualisé par un numéro à huit chiffres, dont la signification est la suivante :

- les deux premiers chiffres représentent la zone (AB) ;
- les deux suivants représentent le commutateur (PQ) ;
- les quatre derniers situent l'abonné dans le commutateur (MCDU).

Soit un abonné dont le numéro d'appel est (67) 42.93.13 :

- le 67 représente sa zone constituée par le département de l'Hérault ;
- le 42 est le code du commutateur auquel il est raccordé (au cas particulier, celui qui dessert un quartier de Montpellier) ;
- 93.13 est le numéro de l'équipement de l'abonné, sa « situation » dans ce commutateur.

Ce numéro à huit chiffres est dit numéro national. C'est celui qui figure dans l'annuaire et que les abonnés sont invités à indiquer sur leurs papiers d'affaires, cartes de visite...

Il apparaît donc qu'un abonné peut être appelé soit, en formant six chiffres (lorsque les deux correspondants appartiennent à la même zone), soit en formant huit chiffres (lorsque les deux correspondants appartiennent à deux zones différentes). Ceci suppose qu'un commutateur recevant une numérotation sache interpréter les deux premiers numéros composés comme identifiant un commutateur de sa zone de numérotage (numérotation à six chiffres) ou comme identifiant une autre zone (numérotation à huit chiffres). Tel est le rôle du préfixe interurbain, le « 16 » (éventuellement le 15 à Paris) qui a pour objet de prévenir le central que l'on va composer un numéro à huit chiffres.

Ainsi, si un abonné du Puy-de-Dôme numérote le 93.78.00, son commutateur interprète le « 93 » comme identifiant un autre commutateur appartenant à la même zone (en l'occurrence, un commutateur de Clermont-Ferrand). Si, par contre, ce même abonné compose le 16~93.88.22.58, son commutateur détermine que le « 93 », venant après le 16, désigne une

autre zone (en l'occurrence les Alpes-Maritimes) vers laquelle il aiguille l'appel.

▪ CAS PARTICULIER

DE LA RÉGION PARISIENNE

La région parisienne est constituée à l'époque par quatre départements : la Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et l'Oise. Le souci de conserver son unité et l'importance de son trafic interne ont conduit à en faire une zone spécifique.

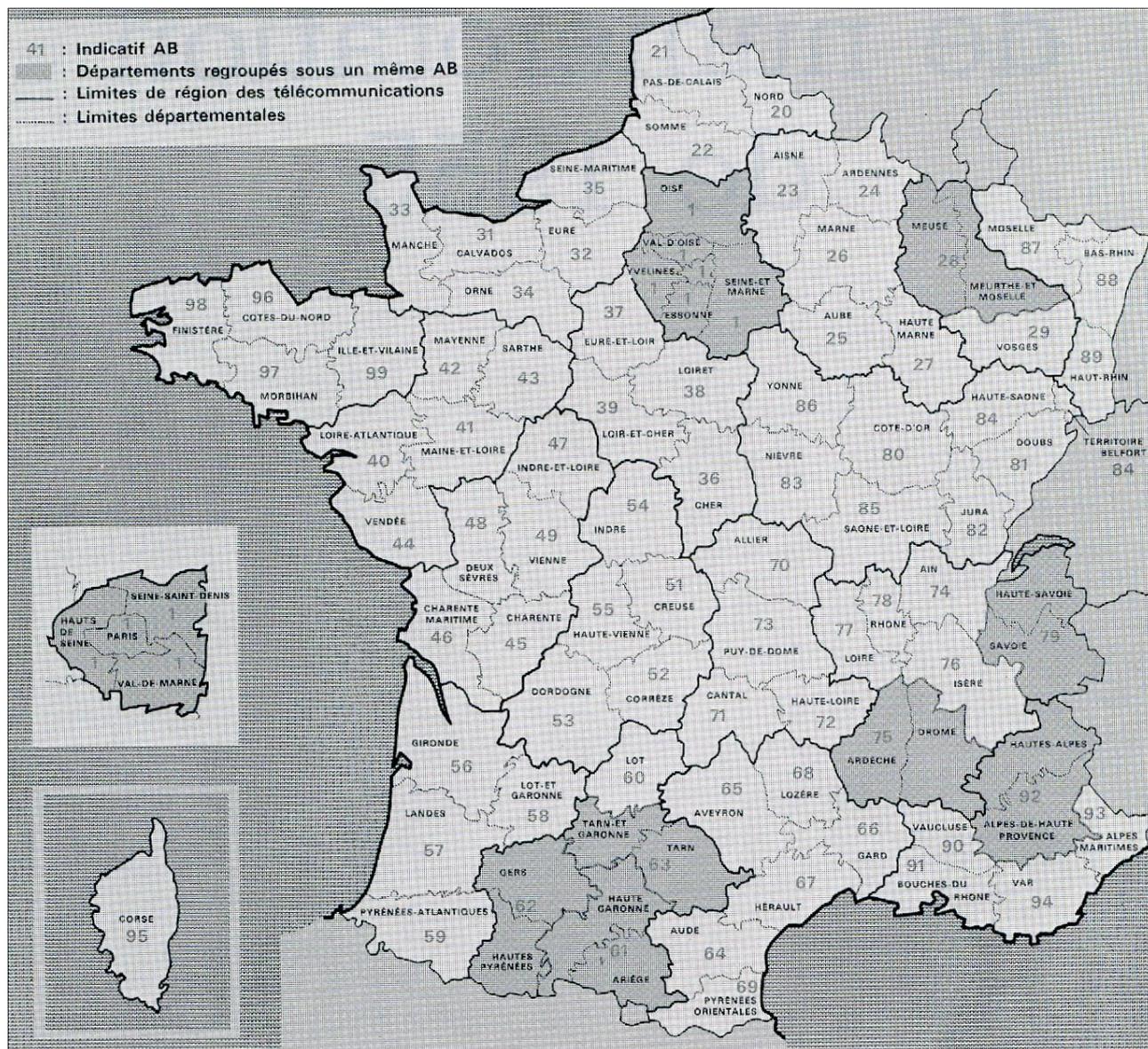
Aussi a-t-on attribué aux commutateurs de la région parisienne un préfixe à trois chiffres (à l'origine ce sont les trois premières lettres du nom du central : ANJ pour Anjou, ELY pour Élysées, SEG pour Ségur ; soit par exemple SEG 5678, remarquons que chaque lettre a la valeur d'un chiffre). À partir de 1963, les lettres

sont remplacées par les chiffres ; SEG 5678 devient 734 5678. Cette disposition permet principalement de créer de nouveaux préfixes à trois chiffres sans se soucier d'une correspondance littérale avec le nom du central téléphonique de rattachement ; et d'éviter ainsi une saturation des préfixes sous la forme de trois lettres.

Un abonné de cette région possède donc un numéro régional à sept chiffres, par exemple 564.11.42.

En revanche, la zone a reçu un indicatif à un seul chiffre (le 1) afin que le numéro national de ce même abonné parisien reste à huit chiffres. Exemple : (1) 564.11.42.

Dans ce cas, le 1 représente la zone de la région parisienne, 564 représente un des com-



Plan de numérotation de 1955.

mutateurs de cette zone, 11.42 désigne l'équipement de l'abonné dans le commutateur.

▪ LES LIMITES DU PLAN DE 1955

Avec 90 zones d'une capacité maximale de 90 commutateurs pouvant eux-mêmes desservir 10 000 abonnés, le plan de numérotage a une capacité théorique de 81 millions d'abonnés.

En fait, dans certaines zones rurales, il n'est pas prévu que les 90 commutateurs soient un jour en service alors que dans certaines zones urbaines, ils sont en nombre insuffisant.

De plus, de nombreux commutateurs ruraux sont loin d'atteindre la capacité de 10 000 abonnés. Ainsi, le nombre moyen d'abonnés raccordés sur un commutateur est de 2 150 abonnés en Lozère et 2 300 dans le Cantal.

Dans la réalité, la capacité nominale n'est jamais atteinte : l'expérience montre que le plan de numérotation ne peut être utilisé à plus de 60 % de sa capacité théorique en zone urbaine ; le taux d'utilisation pouvant tomber à 20 % dans les zones rurales à faible densité.

▪ LE RÉAMÉNAGEMENT DU PLAN INITIAL

Pour tenir compte de l'inégale répartition de la population et des problèmes soulevés par la faiblesse des taux d'utilisation (ou, pour les spécialistes, le coefficient de remplissage), la direction générale des Télécommunications décide d'aménager le plan de numérotation tel qu'il est prévu en 1955.

Pour tenir compte de l'inégale répartition de la

population et des problèmes soulevés par la faiblesse des taux d'utilisation ou pour les spécialistes, le coefficient de remplissage, la direction générale des Télécommunications décide d'aménager le plan de numérotation tel qu'il est prévu en 1955.

La circulaire n°59 du 27 mai 1974 donne des consignes très précises ; nous en avons extrait l'essentiel : « Le développement inégal du nombre des abonnés dans chacun des départements, la progression rapide des raccordements prévue pour les toutes prochaines années vont dans certaines zones de numérotage, entraîner à très brève échéance la consommation totale des numéros de série PQ. Un nouveau plan de numérotation a donc été mis à l'étude. Ce plan, caractérisé par l'introduction progressive d'un chiffre supplémentaire dans le numéro de l'abonné, ne peut pas, en raison de l'importance des travaux de modification et de remplacement à effectuer dans les autocommutateurs, être mis en œuvre avant 1982, Il importe donc d'apporter dès à présent un certain nombre de modifications au plan actuel pour accroître sa capacité et ne pas restreindre les raccordements en attendant la mise en œuvre du futur plan.

L'idée directrice de cet aménagement est de rééquilibrer les zones AB de numérotage en regroupant deux ou trois zones actuelles de faible importance, ce qui permet de récupérer des AB qui sont alors utilisés pour scinder les zones les plus importantes et les ramener ain-

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ADMINISTRATION CENTRALE		CIRCULAIRE N° 59 (1)	
DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS			
Pour la présente affaire appeler :	DIRECTION de l'EQUIPEMENT ET DES MARCHES - DIRECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES, FINANCIERES et INTERNATIONALES	le 27 Mai 1974	T
566.11.20		T.L. 21	CLASSEMENT
		T. EM. A1/74.116 F	RÉFÉRENCES
		T. ACPI. C1/A.122	
DESTINATAIRES		OBSERVATIONS	
Messieurs les Directeurs régionaux des Télécommunications			
Messieurs les Chefs des Services spéciaux			
OBJET : Plan de numérotage.			
Les zones de numérotage à 6 chiffres caractérisées par un indicatif interurbain AB avaient été définies lors de la mise au point de l'actuel plan de numérotage de sorte qu'une zone coïncide, à quelques exceptions près, avec un département.			

si à une taille plus proche de la normale. Les études de regroupement ont été conduites en tenant compte de la croissance prévue du nombre des abonnés et en ne regroupant que des zones limitrophes d'une même région, desservies par un même centre de transit régional...

La regroupement des zones de faible importance

Les départements seront regroupés à des dates déterminées en fonction de l'urgence des réutilisations prévues pour les indicatifs AB récupérés et en tenant compte des contraintes suivantes :

- *la décision de dénumérotation* d'un département intervient au plus tard quatre mois et demi avant la date d'arrêt des listes de l'annuaire téléphonique correspondant afin que celui-ci puisse en tenir compte ;
- *le mélange de l'ancien et du nouvel AB* au niveau des « traducteurs » intervient aussitôt après la prise de décision et au plus tard quatre mois avant la date de sortie de l'annuaire qui est la date officielle de la mise en application de la dénumérotation ;
- *la fin d'utilisation de l'ancien AB* intervient deux mois après cette date officielle de dénumérotation ;
- *la disponibilité* pour réaffectation éventuelle intervient six mois après la fin d'utilisation de l'ancien AB. Pendant ces six mois, les appels pourront être renvoyés sur machines parlantes.

Il convient évidemment de tenir compte immédiatement de ces regroupements dans les restrictions de zones de numérotage régionales à six chiffres constituées à l'origine par le département concerné et les départements limitrophes et d'examiner l'éventuel renforcement en machines parlantes des autocommutateurs. Des instructions sur leur utilisation seront communiquées ultérieurement.

L'augmentation de la capacité des zones les plus importantes

Les réutilisations se feront dans la région parisienne, le Nord, le Pas-de-Calais, Lyon, Marseille et si le besoin s'en fait sentir ultérieurement la Seine-Maritime, les Alpes-Maritimes, la Moselle et la Gironde.

L'augmentation de la capacité de numérotage dans le district parisien sera obtenue par découpage de l'actuelle zone à 7 chiffres en trois zones distinctes :

- une zone centrale (indicatif A = 1) consti-

tuée par Paris et les départements du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;

- une zone « Sud-Est » constituée par les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne et caractérisée par les indicatifs AB = 60, 64, 69 ;
- une zone « Nord-Ouest » constituée par les départements des Yvelines et du Val-d'Oise et caractérisée par les indicatifs AB = 30, 34, 39.

Dans les autres zones les plus importantes où interviendra une réutilisation d'indicatifs AB récupérés, l'augmentation de capacité de numérotage s'effectuera en principe par découpage en zones à numérotation à 6 chiffres. Toutefois, le cas des zones de Lyon et de Marseille est en cours d'étude et le programme de récupération peut permettre, le cas échéant, d'introduire dans ces zones avant 1980 une numérotation régionale à 7 chiffres compatible avec la numérotation à 8 chiffres. »

Cette circulaire ne fut pas entièrement appliquée car des études avaient fait apparaître des impossibilités voire des besoins complémentaires.

Avant de présenter quelques cas typiques qui illustreront parfaitement bien la réaffectation de certains indicatifs de zone AB, examinons les cas de regroupement qui ont été traités différemment.

Le Lot-et-Garonne n'a pas été regroupé avec les Landes, mais avec la Dordogne dont il partagea l'AB = 53. Par contre, les Landes troquent leur indicatif AB = 57 contre l'ancien AB = 58 du Lot-et-Garonne ; l'AB = 57 était donc disponible.

Par ailleurs, le regroupement de la Charente et de la Charente-Maritime n'eut pas lieu.

À l'origine, sept paires de départements très petits ou à faible densité avaient été regroupés sous le même indicatif départemental :

- Haute-Garonne et Ariège : indicatif AB = 61 ;
- Gers et Hautes-Pyrénées : indicatif AB = 62 ;
- Tarn et Tarn-et-Garonne : indicatif AB = 63 ;
- Ardèche et Drôme : indicatif AB = 75 ;
- Savoie et Haute-Savoie : indicatif AB = 79 ;

Regroupements envisagés	AB conservés	Départements dénumérotés	AB récupérés	Date de décision	Mélange des AB au niveau des traducteurs	Fin d'utilisation de l'ancien AB	Date de disponibilité	Réaffectation prévue
<u>YONNE</u> Nièvre	86	Nièvre	83	2/74	4/74	10/74	4/75	(3)
<u>GARD</u> Lozère	66	Lozère	68	7/74	9/74	3/75	9/75	Aude et P.O.
<u>HAUTE-VIENNE</u> Creuse Corrèze	55	Corrèze Creuse	52 51	7/74	9/74	4/75	10/75	Nord et Pas de Calais
<u>SARTHE</u> Mayenne	43	Mayenne	42	8/74	10/74	4/75	10/75	Marseille
<u>LOT-et-GARONNE</u> Landes	58	Landes	57	10/74	12/74	6/75	12/75	Vendée
<u>AVEYRON</u> Lot	65	Lot	60	11/74	1/75	7/75	1/76	Seine-et-Ma. et Essonne
<u>CANTAL</u> Haute-Loire	71	Hte-Loire	72	12/74	2/75	8/75	2/76	Lyon
<u>AUDE</u> Pyrénées-Orientales	68 (1)	Aude Pyrénées-Orientales	64 69	7/75	9/75	3/76	9/76	S. et M. et Essonne
<u>AUBE</u> Haute-Marne	25	Hte Marne	27	10/75	12/75	6/76	12/76	(3)
<u>VIENNE</u> Deux-Sèvres	49	Deux-Sèvres	48	10/75	12/75	6/76	12/76	(3)
<u>Hte SAONE</u> Territoire de Belfort - Jura	84	Jura	82	2/76	5/76	11/76	5/77	(3)
	57 (2)	Vendée	30	7/76	9/76	3/77	9/77	Yvelines et Val d'Oise
<u>INDRE</u> Loir-et-Cher	54	Loir-et-Cher	39	8/76	10/76	4/77	10/77	Yvelines et Val d'Oise
<u>MANCHE</u> Orne	33	Orne	34	9/76	11/76	5/77	11/77	Yvelines et Val d'Oise

Extrait de la circulaire n°59.

- Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence : indicatif AB = 92 ;
- Meuse et Meurthe-et-Moselle : indicatif AB = 28.

Parmi ces « doublets », un seul d'entre eux fut supprimé ; il concerne la Savoie et la Haute-Savoie qui, réunies dans la zone AB = 79, furent séparées, par la création de centres de transit à Annecy et à Chambéry, la Savoie conservant l'AB = 79 et la Haute-Savoie se voyant attribuer l'indicatif 50 jusqu'alors disponible.

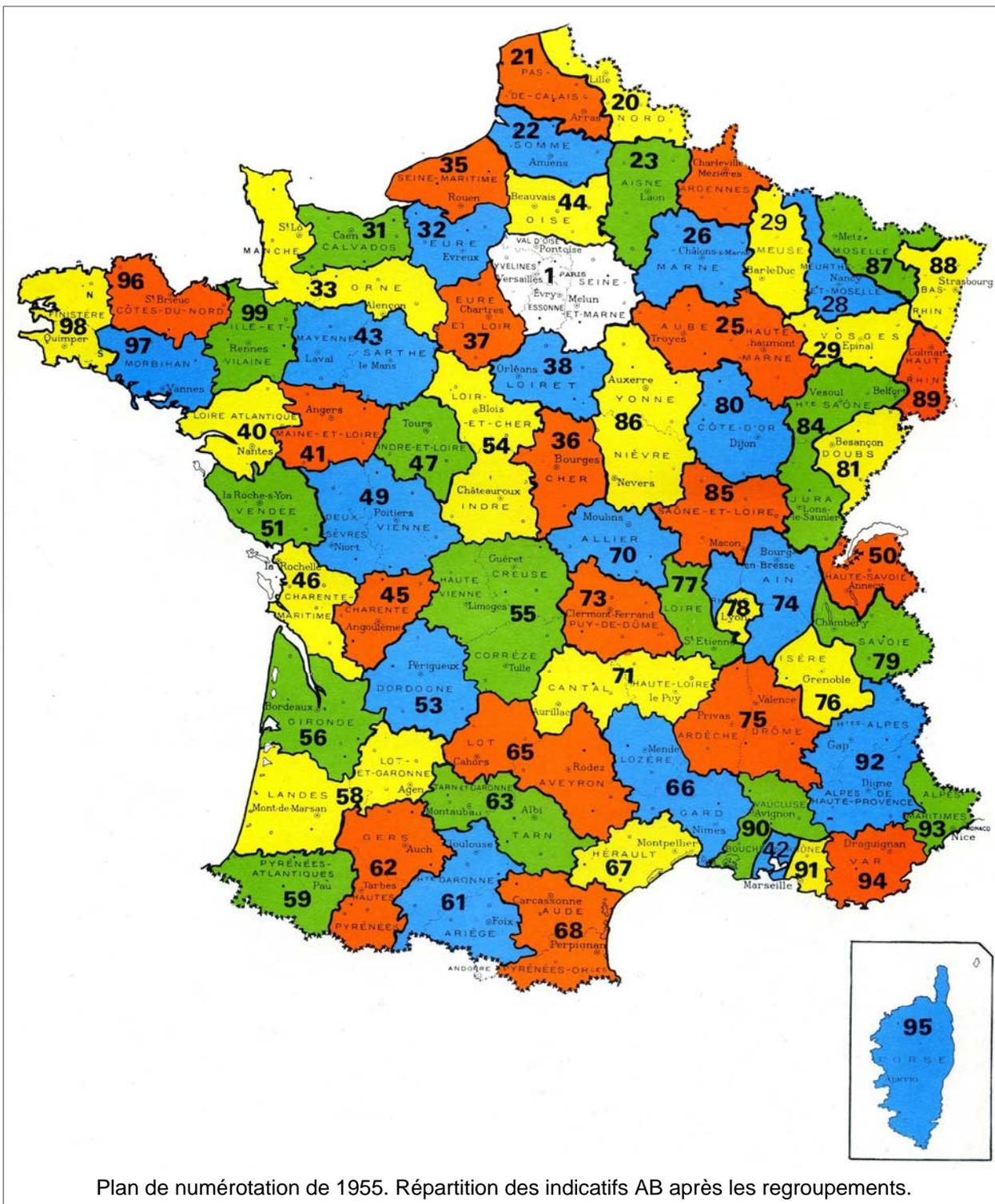
Il faut noter également que le regroupement sous un même indicatif AB fut l'occasion de libérer les indicatifs des départements concernés et de leur attribuer un indicatif AB récupéré à l'occasion d'un autre regroupement. C'est le cas de l'Aude et des Pyrénées-Orientales qui libèrent les indicatifs 64 et 69 en vue de leur attribution à l'Île-de-France et récupèrent le 68 qui appartenait à la Loire.

Citons également le cas de la Vendée qui est un modèle du genre. À l'origine, son indicatif départemental était le 44 ; en vue de l'attribuer

ultérieurement au département de l'Oise jusqu' alors intégré dans la zone de numérotation Île-de-France, on le remplaça par le 30 encore disponible : cela se passait en mai 1967. Hélas, et sans être regroupée avec un autre département, la Vendée dut à nouveau abandonner son indicatif 30 au bénéfice de l'Île-de-France pour recevoir en échange l'indicatif 51 issu de la Creuse. Il en fut de même pour le Cher qui libéra le 36

pour recevoir en échange le 48 des Deux-Sèvres.

De plus, l'affectation des indicatifs AB ainsi récupérés ne fut pas toujours conforme à la circulaire. Par exemple, les indicatifs 51 et 52 initialement réservés pour le Nord subirent un autre sort ; l'AB = 51 fut attribué à la Vendée comme nous venons de le voir ci-dessus et l'indicatif 52 fut mis en réserve ; il le restera jusqu'à la mise en service de la nouvelle nu-



Plan de numérotation de 1955. Répartition des indicatifs AB après les regroupements.

mérotation.

Le Nord quant à lui récupéra les indicatifs 27 et 28 respectivement libérés par la Haute-Marne et la Meurthe-et-Moselle qui elle récupéra, pour préparer la future zone à 7 chiffres les indicatifs 82 et 83 issus du Jura et de la Nièvre.

En comparant cette carte avec la précédente, on constate qu'à la mise en place du plan de 1955, les départements de la Mayenne et de la Sarthe disposent chacun d'un indicatif AB, respectivement le 42 et le 43 ; après le remaniement, ils se partagent l'AB 43. Sur cette carte, les zones à 7 chiffres de Lyon et de Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Moselle) n'apparaissent pas.

- LE RÉAMÉNAGEMENT, UN EXEMPLE :
LA RÉGION DU NORD, PAS-DE-CALAIS

À la mise en place du plan de 1955, la zone régionale du Nord comprend trois indicatifs :

- le 20 pour le Nord ;
- le 21 pour le Pas-de-Calais ;
- le 22 pour la Somme.

À l'intérieur de cette zone, la numérotation s'effectue à l'aide de six chiffres, soit 90 préfixes PQ pour cette région très peuplée.

Le rattachement de la Somme à la région Picardie en 1975 est l'occasion de passer le département en numérotation nationale, comme c'est déjà le cas pour l'Aisne et l'Oise. Les préfixes PQ de la Somme peuvent donc être récupérés et attribués au Nord et au Pas-de-Calais ; mais cela ne va pas suffire. Dès le 12 septembre 1976, la numérotation nationale est mise en place entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Nord, département en pleine expansion



TELEPHONE

12
septembre




ATTENTION

A partir du 12 Septembre 1976

Pour téléphoner dans le Pas-de-Calais

1) COMPOSER LE 16... ATTENDRE LA TONALITÉ

2) COMPOSER LE 21 ET LES 6 CHIFFRES DE VOTRE CORRESPONDANT

DIRECTION DES TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
Département Commercial LILLE

Madame, Monsieur,

Vous aviez l'habitude d'appeler vos correspondants du NORD ou du PAS-DE-CALAIS en composant uniquement leur numéro à 6 chiffres.

L'augmentation rapide du nombre d'abonnés de notre région nous impose une modification de cette technique de numérotation.

A PARTIR DU 12 SEPTEMBRE 1976 A ZERO HEURE

Les abonnés de la Région devront s'appeler d'un département à l'autre en utilisant la numérotation nationale c'est à dire former le **16** suivi du numéro à 8 chiffres. D'une façon plus concrète : les abonnés du NORD appelant un correspondant du PAS-DE-CALAIS devront, pour l'obtenir, composer le **16 - 21** puis le numéro habituel. Ceux du PAS-DE-CALAIS appelant un correspondant du NORD composeront le **16 - 20** puis le numéro habituel.

Nous comprenons la gêne momentanée que vous causera ce changement et vous remercions de la bonne grâce avec laquelle vous voudrez bien l'accepter.

*Le Directeur des Télécommunications
de la Région Nord - Pas-de-Calais
J.J. VIARD*

ATRL

Pensez à vos documents à en-tête !

**à partir du
8 SEPTEMBRE 1979
la numérotation change**

Le Département du Nord est divisé en 3 zones

- A l'intérieur d'une zone, vous composez les 6 chiffres du numéro de votre correspondant.
- Pour appeler un correspondant résidant dans une autre zone vous faites précéder son numéro d'appel de : **16-20**
16-27
16-28

suivant sa zone de résidence

Bien entendu, le mode de taxation reste le même.

ATRL.

démographique et économique, voit le nombre d'abonnés croître très rapidement, tant et si bien que trois indicatifs AB lui sont attribués à partir du 8 septembre 1979, ce qui lui procure une capacité potentielle de 270 préfixes PQ.

- LE RÉAMÉNAGEMENT,
UN AUTRE EXEMPLE :

LA CRÉATION D'UNE ZONE À 7 CHIFFRES

La création d'une zone de numérotation à 7 chiffres entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle est très intéressante à étudier car elle est précédée d'un curieux mouvement d'indicatifs AB. En 1976, la répartition des indicatifs AB est la suivante : la Meuse et la Meurthe-et-Moselle se partagent l'indicatif AB = 28, la Moselle dispose de l'indicatif AB = 87 et les Vosges de l'AB = 29.

Tous les abonnés lorrains s'appellent en composant les six chiffres de leurs correspondants.

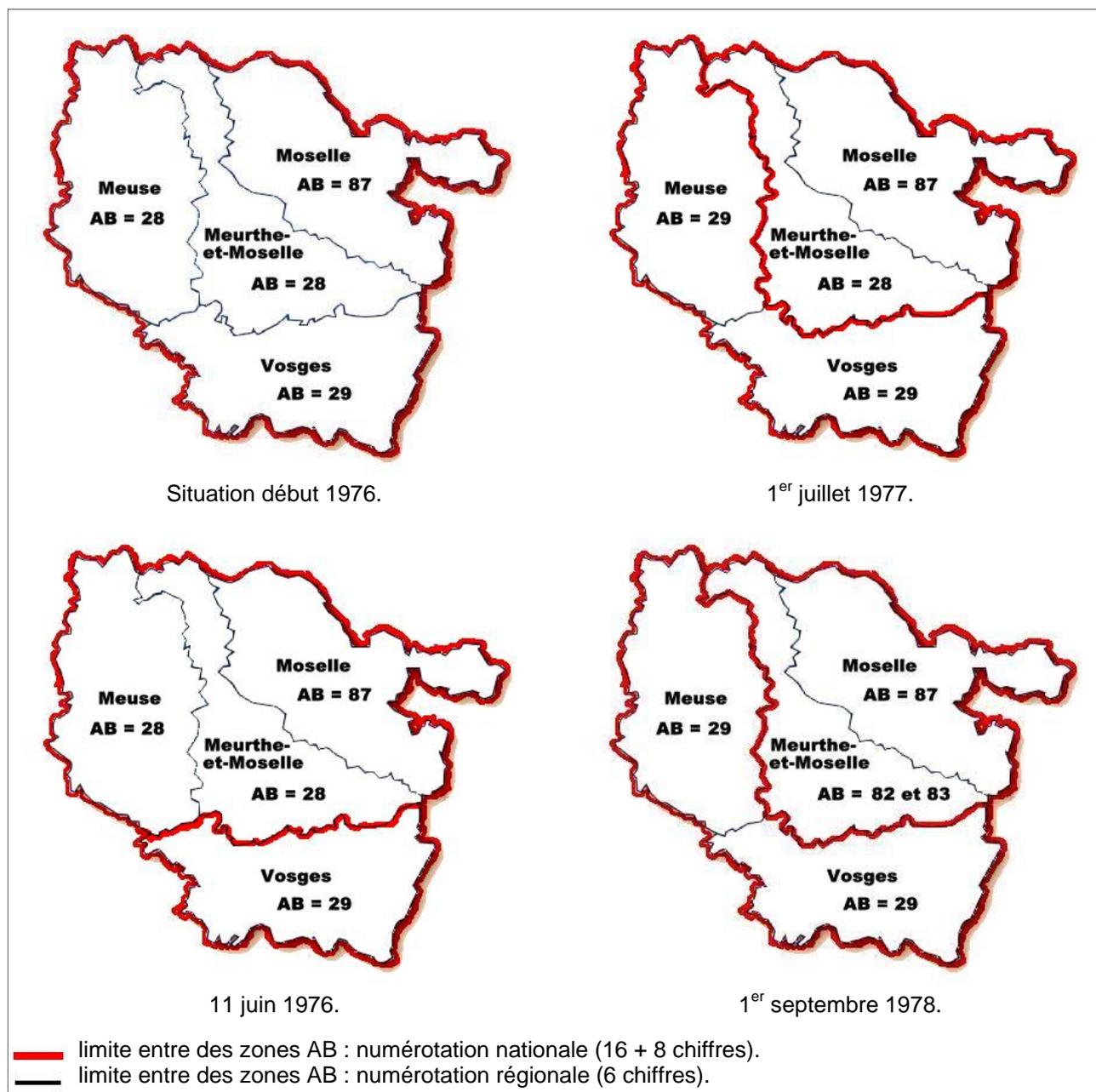
Dans cette région, les besoins en préfixes PQ vont se faire sentir très rapidement et le

11 juin 1976, le département des Vosges sort de la numérotation régionale lorraine. La numérotation nationale est mise en place entre les Vosges et les trois autres départements. Le 11 janvier 1977, la décision est prise de créer une zone de numérotation à 7 chiffres entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle.

Première conséquence, quasi-immédiate, la Meuse change d'indicatif ; le 11 juillet 1977, elle quitte le 28 pour se trouver avec le 29 du département des Vosges ; meusiens et vosgiens communiquent entre eux en composant six chiffres. Ces deux départements constituent ainsi, une zone à numérotation nationale pour la Moselle et la Meurthe-et-Moselle.

Par ailleurs dans le cadre d'une numérotation à 7 chiffres, la Meurthe-et-Moselle doit abandonner l'indicatif 28 pour en acquérir deux nouveaux, les AB 82 et 83 ; cette opération s'effectue le 1^{er} septembre 1978.

Finalement, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle passent en numérotation régionale à



7 chiffres en décembre 1979. Une zone à 7 chiffres fut également créée à Lyon à la même époque. Contrairement à ce qui avait été prévu initialement, Marseille ne sera pas concernée.

▪ EN ÎLE-DE-FRANCE

La zone de numérotation à 7 chiffres de la région parisienne devant être saturée vers 1980, un découpage de cette zone s'avère donc nécessaire. Après examen, une solution transitoire, dite de « dédoublement », est retenue parce qu'elle réduit fortement les changements d'habitude des usagers et qu'elle minimise les conséquences techniques sur les équipements des autocommutateurs.

La solution consiste à disposer deux fois de

chaque numéro de série dans les départements de la grande couronne tout en conservant une numérotation à 7 chiffres à l'intérieur du réseau urbain proprement dit (groupement de Paris). En fait une bonne gestion des numéros de série BPQ en Île-de-France a permis de conserver une numérotation à 7 chiffres pour l'ensemble des données de cette région bien qu'elle soit divisée en trois zones de numérotation (A = 1 ; A = 3 ; A = 6) différentes vues de la province.

Les indicatifs 30, 34 et 39 sont attribués aux Yvelines et au Val-d'Oise.

Les indicatifs 60, 64 et 69 sont attribués à l'Essonne et la Seine-et-Marne.

Finalement, la zone Paris/région parisienne fut

bien partagée en trois parties caractérisées chacune par un indicatif à un chiffre :

A = 1 pour Paris et la petite couronne ;

A = 3 pour le Val-d'Oise et les Yvelines ;

A = 6 pour l'Essonne et la Seine-et-Marne.

À partir du 1^{er} trimestre 1980, vue de la province, l'Île-de-France est donc considérée comme trois zones de numérotation différentes, mais les abonnés de cette région continuent de s'appeler entre eux en numérotation à 7 chiffres.

CONCLUSION

Les réaménagements une fois terminés, il est

donc possible de tenir jusqu'en 1985 en maintenant pendant 30 ans le principe de la numérotation à 8 chiffres élaboré en 1955, mais adapté plusieurs fois pour tenir compte de l'explosion du nombre d'abonnés au téléphone.

La France métropolitaine est donc découpée en cinq zones de numérotage à 7 chiffres, soixante six zones de numérotage à 6 chiffres. Toutes les évolutions du plan de numérotation ont entraîné, bien évidemment, la mise en place de nouveaux et nombreux centres de transit automatiques : Centres de Transit 4 fils (CT4), Grands Centres Interurbains (GCI), Nodal à Grande Capacité (NGC) ainsi que la création de nouveaux systèmes de signalisation ; leur étude n'entre pas dans le cadre de cette communication.

Précisons, au terme de cette conclusion, que

Remerciements :

Je tiens à remercier très sincèrement Georges Gallet, vice-président d'honneur d'ARMORHISTEL, qui a bien voulu me communiquer le texte officiel relatif au plan de numérotation de 1946, document que je ne possédais pas lorsque j'ai écrit mon livre *Numéro, s'il vous plaît ?*

Source :

- Documents concernant le plan de numérotation de 1946 – direction générale des Télécommunications – section Technique Téléphone, mai 1946.

Bibliographie :

- PÉRARDEL (Claude), *Numéro, s'il vous plaît ?*, Imprimerie Bialec, Nancy, 1985.